BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4289 du Vendredi 4 Juillet 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

BOUENZA

Locomotive du développement économique du Congo

Le Président Sassou-Nguesso coupant le ruban symbolique marquant l'inauguration de la distillerie de Nkayi

(P.3)

METEO

Finies les grosses tempêtes, rassure un météorologue

(P.10)

TEMOIGNAGE EN HOMMAGE A LECAS ATONDI MONMONDJO

Infatigable éveilleur de conscience

Par Jean-José MABOUNGOU

(P.6)

EDITORIAL

Demain comme hier ?

FETE DU PAPE

Mgr Javier Herrera Corona a offert une réception à la Nonciature apostolique

Le Nonce apostolique prononçant son allocution. A ses côtés Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères.

(P.9)

Le Camarade **Kim Il Sung** Grand Leader, Président Eternel de la République Populaire Démocratique de Corée

Fasciné de la grandeur du Président Kim Il Sung

En mai 1974, le Président sénégalais visita la République populaire démocratique de Corée.
Pendant son séjour de 3 à 4 jours, il visita le jour plusieurs sites, tandis que la nuit, il lit des œuvres du **Président Kim Il Sung** dans une bibliothèque de sa résidence provisoire, en perdant la notion du temps.
Quand il retournait dans son pays, il pria un cadre concerné de lui permettre de regagner son pays avec ces œuvres.
Informé de ce fait, **Kim Il Sung** veilla à ce qu'on consulte le Président sénégalais au sujet des œuvres qu'il préférait, avant de les lui envoyer.
Lors de la visite d'adieux à **Kim Il Sung**, le n° 1 sénégalais lui dit : J'ai lu entre-temps vos œuvres, mais je ne suis pas parvenu à saisir parfaitement l'idée qu'elles renferment, parce que je ne les ai pas lues complètement. Je voudrais donc les lire de façon systématique, de retour chez moi. J'emporterai les œuvres du Président. Ce n'est pas pour moi seul, mais pour faire en sorte que mes collègues et tous les jeunes de mon pays aussi les lisent et les étudient.
Ces propos témoignèrent de son admiration sans bornes pour la grandeur exceptionnelle du **Président Kim Il Sung**, doué de perspicacité idéologique et théorique peu commune.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°005/2025/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	6847 du 28/09/2015	Plle(s) 04	Bloc : 83	Section : AB	Superficie : 172 ,05m²	MARCHE FAUBOURG	05	ITOUA Euloge
2	14622 du 13/05/2025	Plle(s) 05	Bloc : 135	Section : AL	Superficie : 336,60m²	LOANDJILI C.E.G MOE POATY	04	OTSOU Aline Carine
3	13716 du 22/01/2024	Plle(s) 07	Bloc : 175	Section : AE	Superficie : 500,00m²	MBota Raffinerie(Famille MPENGA)	05	LOEMBA Hugues Dieudonné
4	14433 du 21/01/2025	Plle(s) : 12	Bloc : 15	Section : AG	Superficie : 500,00m²	TCHIALI	05	ZAOU LOUMBOU Lidia Roselyne
5	14382 du 19/12/2024	Plle(s) 01	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m²	Village LOANGO (Flle TCHINONA)	LOANGO	MAKOSSO Marie Josée
6	14139 du 04/09/2024	Plle (s) 06	Bloc : 54	Section AD	Superficie : 669,65m²	MBOTA RAFFINERIE	05	MINDOUDI –LEMA Vencia Arthy Pernelle
7	13920 du 10/05/2024	Plle (s) 22	Bloc : 133	Section : AS	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MABIALA BIDOUENGUI Sandrine Dyane Renne
8	12952 du 12/12/2022	Plle (s) Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 596 564,75m²	Village MFIGNOU	LOANGO	SOCIETE SIGMA IMMOBILIER
9	10134 du 30/09/2019	Plle(s) 07	Bloc : 103	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	TATI Amour Marc -Carel
10	10137 du 02/10/2019	Plle(s) 08	Bloc : 112	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (FamilleKONDI-TCHITALI)	05	TATI Amour Marc-Carel
11	14100 du 19/08/2024	Plle(s) 09 bis	Bloc : 126	Section : AI	Superficie : 240,00m²	MAKAYABOU	05	LES ENFANTS MBENGUET
12	14416 du 15/01/2025	Plle (s) 07	Bloc : 277	Section : CN	Superficie : 236,54m²	VINDOULOU	04	OLONDO OKOUAKA François Boris
13	14383 du 19/12/2024	Plle (s) 04	Bloc : 204	Section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	MOUKIAMA Hallan Dhuxis
14	14255 du 11/11/2024	Plle (s) 03	Bloc : 160	Section : CN	Superficie : 400,00m²	VINDOULOU	04	MOUKOKO MAKADI Thierry Sinfor
15	14256 du 11/11/2024	Plle(s) 04	Bloc : 160	Section : CN	Superficie : 400,00m²	VINDOULOU	04	OBISSA MBONDJI Bathylle Idricia
16	13252 du 23/05/2023	Plle(s) 01	Bloc : 55	Section : AQ	Superficie : 394.33m²	TCHINIAMBI II	04	MOUNIENDE Noble Emmanuelle
17	13395 du 31/07/2023	Plle (s) 10 bis	Bloc : 34	Section : AE	Superficie : 250,00m²	SIAFOUMOU	05	MOUANGA MAZOUMBOU Laetitia Lyonnelle Idyne
18	388 du 21/04/2010	Plle (s) 12	Bloc : 31	Section : X	Superficie : 150 ,00m²	MBOUKOU (Mouyonzi)	03	LOUNGOUALA Christiane Elodie
19	1320 du 14/06/2011	Plle (s) 13	Bloc : 48	Section : AE	Superficie : 470.25m²	SIAFOUMOU	05	POATY Patrick Roland
20	14494 du 20/02/2025	Plle (s) 08	Bloc : 70	Section : CN	Superficie : 400,.00m²	VINDOULOU	04	MIERE Chimene
21	14543 du 25/03/2025	Plle (s) 09 à 10	Bloc : 55	Section : S	Superficie : 1.118,73m²	MATENDE	02	SOCIETE OLYMPIA Sarl
22	13740 du 02/02/2024	Plle (s) 05bis	Bloc : 187	Section : CJ1	Superficie : 230,00m²	MONGO KAMBA (Flle Loussimina)	05	NGOULA KIMBAMBA Ulrich Cyr Fabrice
23	14404 du 08/01/2025	Plle (s) 01	Bloc : 156	Section : AK	Superficie : 308.54m²	MAKAYABOU	05	EPOPO-SOMBOKO Raïssa
24	11991 du 12/07/2022	Plle(s) 02	Bloc : 19	Section : AB	Superficie : 1251.80m²	SONGOLO	05	LES ENFANTS TCHIZIMBILA-VIODHO
25	13706 du 16/01/2024	Plle (s) 04 et 05	Bloc : 114	Section : BW suite 1er T	Superficie : 899,15m²	MPANGA	05	NZOUNGANI MATANGOU Amedé Simplice
26	14471 du 13/02/2025	Plle (s) 03 bis	Bloc : 89	Section : T	Superficie : 176,09m²	MAWATA	02	DOUKANSY Yacouba
27	14505 du 28/02/2025	Plle (s) 02	Bloc : 32	Section: AR	Superficie : 400.00m²	VOUNGOU	03	MABOUNDA MANDAKA Fabrice Clovia
28	14023du 08/07/2024	Plle (s) 10 et 12	Bloc : 39	Section : X	Superficie : 300.87m²	QUARTIER MOUYONDZI	03	KALI PONGUI Yollande
29	14486 du 19/02/2025	Plle(s) 09	Bloc : 211	Section : CK	Superficie : 486,00m²	MONGO KAMBA (Flle TCHINIAMBI)	04	KANGA Lazare
30	13651 du 04/12/2023	Plle (s) 1	Bloc : 11	section : AP	Superficie : 564.09m²	QUARTIER CULOTTE	04	BIZONGO MOUANDA Tchermine Chapman
31	14513 du 07/03/2025	Plle(s) 02	Bloc : 117	section : S	Superficie: 391,92m²	MVOUMVOU (Roy)	02	DIALLO Mamadou Moussa
32	14194 du 03/10/2024	Plle(s) 14	Bloc : 120	section : S	Superficie : 207.13m²	MATENDE	02	DIALLO Ibrahim
33	14198 du 04/10/2024	Plle(s) 08	Bloc : 22	section : AC	Superficie : 257,11m²	RAFFINERIE	05	NIABIA Jade Estelle
34	13950 du 29/05/2024	Plle(s) 4 bis	Bloc : 95	section : AF	Superficie : 412,49m²	SIAFOUMOU	05	MBIMBI Serge Alain Mario, Mme MBIMBI née MAFOUA Lally Aviva et ENFANTS MBIMBI
35	13951 du 29/05/2024	Plle(s) 12 et 14	Bloc : 50	section : AF	Superficie : 937,42m²	SIAFOUMOU	05	MBIMBI Serge Alain Mario, Mme MBIMBI née MAFOUA Lally Aviva et ENFANTS MBIMBI

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 20 juin 2025
Le chef de bureau,
Yvon Faustin Magloire OKEMBA,
Inspecteur des Impôts

BOUENZA

Locomotive du développement économique du Congo

Lors de sa visite de travail dans la Bouenza, le Chef de l'État a inauguré, les 27 et 28 juin 2025 les usines de distillerie de Nkayi et Agri-hub d'ENI Congo à Loudima, spécialisées dans la production d'éthanol et de biocarburants.

Les habitants de la Bouenza ont réservé un accueil chaleureux au Chef de l'Etat. A sa descente d'avion à Nkayi le 27 juin, Denis Sassou-Nguesso s'est rendu à Moutéla, première étape de sa visite où il a inauguré la distillerie de N'Kayi, une unité de production d'éthanol qui a coûté plus de 15 milliards de F.CFA d'investissement.

Olivier Parent, président du comité de direction de la distillerie de Nkayi et directeur général de Somdia, a déclaré: *«Son inauguration est un moment fort pour Somdia, la Saris et nos équipes dont l'implication a permis de surmonter les défis techniques et humains pour faire sortir de terre cet outil industriel de premier plan. Il reflète notre ambition de transformer nos ressources localement et de contribuer à l'essor économique des pays où nous sommes présents».*

Il a ajouté: *«Une première pour le groupe Castel, un saut stratégique pour Somdia, un tournant pour la Saris et une avancée pour l'ensemble du secteur agro-industriel congolais en accord avec la stratégie agro-industrielle».*

Cette distillerie transformera la mélasse issue de la canne à sucre en alcool alimentaire et pour des applications en cosmétiques et en pharmaceutiques, afin de répondre à la demande industrielle locale et de réduire les importations en sécurisant un approvisionnement fiable et local.

Olivier Parent a précisé que cette valeur ajoutée permettra de pérenniser la Saris Congo et de lancer un nouveau plan d'investissement de plus de 34 milliards de FCFA, visant à augmenter la capacité de production à plus de 80.000 tonnes de sucre à l'horizon 2028, soit une augmentation de 20%.

Pour Antoine Thomas Fylla Saint Eudes , ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur, *«cette initiative contribuera significativement à l'amélioration de notre balance commerciale tout en répondant à la demande croissante du marché local et sous régional»,* saluant ainsi la qualité du partenariat entre l'Etat congolais et les promoteurs du projet.

La distillerie a une capacité de production de 50m3 par jour, soit plus de 6 millions de litres par campagne de production, contre un besoin estimé au Congo de 5.5 millions litres.

A l'usine Agri-hub Arturo Bellezza d'ENI à Loudima poste, le Chef de l'Etat a coupé le ruban symbolique marquant l'inauguration officielle de ce complexe industriel de production d'huile destinée aux bioraffineries au Congo.

La mairesse de Loudima a déclaré que sa localité entrait dans une nouvelle ère de la transformation historique et du développement. *«Le Congo franchit l'étape décisive de l'indépendance, l'innovation agricole, de création d'emplois et du progrès pour tous»,* a déclaré Jacqueline Kimbembe.

Coupure du ruban symbolique marquant l'inauguration de l'usine Agri-hub

L'usine de distillerie de Nkayi

Brudo Krusco, directeur de l'exploitation des ressources naturelles mondiales et directeur général d'ENI SPA, a précisé: *«Nous avons lancé le projet biocarburant visant à développer l'agriculture locale tout en respectant les principes des droits de l'homme et en évitant la compétition avec la filière alimentaire. Notre modèle prévoit la création des centres de production d'huiles végétale utilisant les grains produits par les agriculteurs locaux. Les produits de l'agriculture seront valorisés comme aliments de bétail, en accord avec les meilleurs principes de l'économie circulaire».*

Le ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé a souligné que le modèle économique mis en place offre un triple avantage: *«Lutter contre la pauvreté et développer une culture en milieu rural qui n'entre pas en compétition avec les cultures alimentaires; structurer une filière agricole locale tout en intégrant la chaîne de valeur mondiale en biocarburants; produire localement des biocarburants afin de combler en tout ou partie le gap structurel en carburant et réduire de manière subséquente les importation du diésel».*

Paul Valentin Ngobo, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, a salué une réussite qui servira de référence. *«Suivez le modèle ENI qui montre la voie pour sécuriser les intrants»,* a-t-il affirmé.

L'Agri-hub d'ENI prévoit une production annuelle de 30 000 tonnes d'huiles végétales, destinées à être transformées en biocarburants au sein des bioraffineries italiennes d'Enilive, la filiale d'ENI dédiée à la mobilité durable.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Demain comme hier ?

De nouvelles unités de production sont venues enrichir le tissu industriel congolais. Une distillerie produira de l'éthanol à Nkayi, et une usine sortira du bio-carburant à Loudima, fruit du partenariat avec l'italienne ENI. Inutile de souligner tout le positif que nous tirerons de ces deux installations à l'heure où l'air du temps est au respect de l'environnement et à l'encouragement vers des énergies vertes, moins agressives pour le climat de la planète. Le Congo se montre donc révolutionnaire sur ce terrain, lui dont l'économie repose essentiellement sur le pétrole et le gaz, énergies fossiles. C'est donc une certaine avancée et un gain de temps sur la préservation de la biodiversité et un pas de plus dans l'utilisation de produits agricoles locaux, essentiellement la canne à sucre et l'huile de tournesol. Nkayi et Loudima deviennent des points de référence. Si, au moins, trois ou quatre autres points de production du genre pouvaient venir soulager le fardeau du chômage des jeunes ! Si au moins des points de fixation de la jeunesse rurale pouvaient ainsi sortir de terre ! Il est permis de rêver, mais pas au point d'oublier la réalité implacable: nos usines et nos structures économiques fonctionnent difficilement au-delà du jour de l'inauguration. Une année après, la rouille, pourtant prévisible, commence à bloquer les articulations de fer; à générer des rhumatismes mécaniques; à faire toussoter et vaciller l'ensemble métallique pimpant du jour. Les usines Sotexco, Impreco, Huileries de Mokeko, barrage du Djoué ont commencé par-là pour finir en squelettes de ferrailles. Prendre soin de son outil de travail ne semble pas inscrit dans l'ADN du Congolais! Mais il faut ajouter une autre de nos tares implacables: la mauvais administration. Les unités de production comme les Sonavi, Socavilou et autres Fermes bovine ou porcine de renom se sont effondrées du jour au lendemain parce que rongées de l'intérieur: détournements, trafics d'influence, mégestion et prépondérance du politique ont conduit au cimetière des projets pourtant aboutis.

Albert S. MIANZOUKOUTA

FRANCOPHONIE

Bâtir ensemble une croissance partagée

La ville de Brazzaville a accueilli du 26 au 28 juin 2025 la 5ème édition du Réseau des entrepreneurs francophones (REF), co-organisée par l'Alliance des patronats francophones et l'UNICONGO, sous le thème: «Francophonie économique: bâtir ensemble une croissance partagée». Cette cérémonie s'est déroulée sous le patronage du Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso, en présence du Premier ministre Anatole Collinet Makosso; de la secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo; du secrétaire général de l'Organisation, ainsi que d'autres dignitaires.

Plus de 2800 participants ont pris part à cette rencontre, qui a permis aux entrepreneurs francophones de mieux se connaître, de se rapprocher, d'explorer des complémentarités et, surtout, de construire des partenariats concrets.

La secrétaire générale de l'UNICONGO, Nancy Chenard, a expliqué que cet événement dépasse le cadre d'un rendez-vous d'affaires, le qualifiant de plateforme concrète d'échanges, et co-construction entre entrepreneurs, décideurs publics et investisseurs.

Le président de l'UNICONGO, Michel Djombo, a expliqué que le choix de Brazzaville pour cet événement représente la confiance accordée à la ville et la volonté d'amplifier la voix de l'Afrique centrale au sein de la Francophonie économique. Il a appelé à faire de l'espace francophone un véritable marché économique, encourageant les échanges entre l'Est et l'Ouest.

Cette édition n'est pas anodine; elle fait partie d'une stratégie de la dynamique d'intégration et de développement de notre espace commun francophone.

Il a lancé un appel aux membres de l'Alliance des patronats francophones. Pour faire de leur espace un véritable marché intégré, où les échanges ne se limitent pas à un axe Nord-Sud, mais se développent aussi résolument d'Est en Ouest. L'Afrique, par sa position géographique et ses ressources, peut et doit devenir le carrefour des nouvelles autoroutes du commerce et du co-investissement. C'est ici que peut s'inventer un modèle de partenariat équilibré, fondé sur la complémentarité de nos économies et la circulation fluide des biens, des capitaux, des compétences, mais aussi des idées».

Après la réception du prix de l'APF, le Chef de l'État a posé pour la postérité

Louise Mushikiwabo a noté que cet événement est désormais incontournable dans l'agenda francophone, renforçant les liens économiques entre les acteurs d'affaires francophones. Elle a remercié l'Alliance des patronats francophones pour son rôle en tant qu'espace solidaire d'échange, de réseautage et d'opportunités, représentant 42 organisations professionnelles de 39 pays.

La secrétaire générale de l'OIF a plaidé pour une libre circulation des personnes dans l'espace, encourageant à faire des affaires ensemble et en français.

Le ministre délégué français de la Francophonie, Thani Mohamed Soilihi, a rappelé la richesse de l'espace francophone en opportunité économique intégrée pour une croissance inclusive et respectueuse de l'environnement.

En ouverture des travaux, le Chef de l'Etat a indiqué que cette rencontre constituait un cadre efficace pour échanger des expériences et faciliter les synergies inter-entreprises. Il a souligné l'importance de promouvoir des partenariats publics-privés et privés-privés pour garantir des économies fortes et résilientes.

Il a également présenté les possibilités d'investissements au Congo, affirmant que le pays était ouvert à tous les partenaires, notamment aux entrepreneurs francophones porteurs de projets viables.

Denis Sassou-Nguesso a invité les participants à renforcer leurs investissements au Congo, en mettant en avant les différentes potentialités du pays.

C. A. Y.-NG

REIPER

Promouvoir les droits de l'enfant

Dans le cadre de la célébration de la Journée de l'enfant africain, le projet Accompagnement et renforcement des capacités et actions dédiées aux enfants de rue du Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (REIPER) a organisé, le 20 juin 2025, une causerie-débat au centre d'informations des Nations-Unies à Brazzaville. Le thème abordé était: «Le droit à la protection pour les enfants en situation de rue».

Les participants à la causerie-débat

Charly Christ Babin Mbemba, président départemental de Brazzaville du parlement des enfants du Congo, a dénoncé le fait que les enfants de la rue n'aient pas accès au droit à la protection. Il a souligné que tous les enfants ont les mêmes droits, sans aucune distinction fondée sur quoi que ce soit. *«Aucun enfant ne doit être injustement traité pour quelque raison que ce soit»*, a-t-il déclaré.

Il a également insisté sur le fait que les enfants doivent être prioritaires et impliqués dans le processus décisionnel les concernant. Il a appelé à une meilleure prise en charge et sécurisation des enfants en situation de rue, afin qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits.

Grâce Estia Otilibili Ganzilan, présidente du projet ARCADE, a expliqué le sens de cette célébration, qui s'inscrit dans le cadre du projet Accompagnement et renforcement des capacités et actions dédiées aux enfants de rue. Ce projet vise le respect, promotion et mettre en œuvre des droits de l'enfant en situation de rue.

Son objectif est de renforcer la qualité et la pérennité des intervenants des acteurs de la protection de l'enfance auprès des filles et fils en situation de rue ou en risque de rue. Il s'agit également de valoriser l'accès à ces enfants à des parcours d'accompagnement holistique leur permettant de construire et réaliser leurs projets de vie, ainsi que de donner aux jeunes et organisations les moyens de défendre les droits des enfants tant au niveau local qu'international, etc.

Le représentant de la présidente du Tribunal des enfants est revenu sur les différents instruments juridiques garantissant la protection des enfants ainsi que leurs droits.

«L'enfant vulnérable est mieux protégé tant au niveau national qu'international. Tous les instruments montrent la sensibilité de la situation de l'enfant dans notre société», a affirmé Yannick Obat Then

KAUD

DEPARTEMENT DU NIARI

Mossendjo vibrera au rythme du festival des rites initiatiques de la Louessé

Organisée par l'association Agir pour le développement de la Louessé (ADEL) sous la direction d'Henri Loundou, en collaboration avec la ville de Mossendjo dirigée par François Ndouna, la première édition de ce festival se déroulera du 20 au 29 août 2025. Cet événement mettra en avant les traditions des peuples de la Louessé, vivant dans les zones forestières du département du Niari.

Les rites initiatiques revêtent une importance capitale

Placée sous le thème: «Valorisons nos us et coutumes dans l'union des peuples de la Louessé», cette manifestation réunira des troupes traditionnelles représentant les sept ethnies de ce département de la République du Congo: Punus, Tékés, Kotas, Tsanguis, Nzébis, Kugnis et peuples autochtones.

L'objectif principal de ce festival est de transmettre aux jeunes générations les valeurs culturelles à travers des scènes rituelles vivantes. Cinq thèmes issues des réalités sociales seront abordés: «La reconnaissance d'un enfant adultérin», *«L'adultère féminin», «Les accusations de sorcellerie», «Les conséquences, pour un homme, du décès de sa femme ayant vécu dans le foyer sans dot et «Le mariage coutumier».*

Pour les organisateurs, ces mises en scène illustrent les mécanismes de justice traditionnelle et les codes moraux ancrés de la culture des peuples de la Louessé.

Pour une première, toutes les soirées seront agrémentées de dégustations de mets typiques de ces ethnies: le bwata, le moussielé, l'ititi, tsaha na mussuelé, etc...

Ce festival se veut un pont entre mémoire et avenir, dans un contexte où la tradition peut encore jouer un rôle clé dans la cohésion sociale. Les organisateurs appellent à une mobilisation du public autour de cet événement de l'héritage congolais.

Le Festival des rites Initiatiques et des arts folklorique de la Louessé (FRIAL) se déroule dans un département du Niari riche en culture mais également confronté à des défis significatifs. La diversité ethnique de ce département abritant plusieurs peuples avec leurs propres traditions, langues et pratiques culturelles, constitue à la fois un trésor à valoriser et une vulnérabilité face aux influences extérieures de la mondialisation.

Ce festival s'inscrit dans une démarche de valorisation des us et coutumes, tout en renforçant les liens entre les populations locales. Il aspire à construire un avenir où la diversité culturelle est non seulement reconnue mais également célébrée comme un pilier de la cohésion sociale et du développement durable dans le département.

Le FRIAL se distingue par son originalité, puisant sa substance de la tradition, des us et coutumes, et plus largement dans la culture locale. Ces traditions et valeurs ancestrales tendent aujourd'hui vers une disparition totale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Lancement officiel de la campagne nationale de distribution des moustiquaires imprégnées au Congo : une nouvelle étape dans la lutte contre le paludisme

Ce 28 juin, le Gouvernement congolais, à travers le Ministère de la Santé et de la Population, en collaboration avec Catholic Relief Services (CRS) et d'autres partenaires techniques, a procédé au lancement officiel de la campagne nationale de distribution gratuite de masse des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) à Odziba, dans le département du Djoué-Léfini.

Remise des moustiquaires par le Ministre de la santé dans le ménage d'un chef de quartier de la communauté d'Odziba

Remise du matériel médical pa le Ministre à la Cheffe du Centre de santé d'Odiba

De droite à gauche: le Représentant Résident de CRS remettant symboliquement le ballot des moustiquaires imprégnées au Ministre de la Santé et de la Population, qui à son tour remettra au Directeur du Programme National de Lutte contre le Paludisme (à gauche en bleu ciel) qui, enfin, remettra au Directeur Départemental des Soins et services de Santé du Djoué-Léfini.

Cette initiative d'envergure s'inscrit dans le cadre du projet GC7, correspondant au 7e cycle de subventions du Fonds mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida dont CRS est l'un des récipiendaires principaux (Subventions Paludisme et Renforcement du Système de Santé), qui vise à protéger durablement la population congolaise contre le paludisme, une maladie qui demeure l'un des principaux défis de santé publique au Congo. À terme, plus de 3 millions de moustiquaires seront progressivement distribuées sur l'ensemble du territoire national. La campagne se déroulera selon une approche porte-à-porte et sera entièrement digitalisée afin de faciliter la remontée rapide des données, le suivi des opérations et d'assurer une meilleure couverture des populations ciblées.

Pour marquer le début des opérations de ladite campagne, le Ministre de la Santé a remis symboliquement des moustiquaires à un ménage de la communauté d'Odziba, tout en insistant sur l'importance de leur bonne utilisation. Comme l'a souligné le Représentant Résident de CRS Congo: *«Distribuer ne suffit pas. Nous voulons qu'ensuite chaque moustiquaire soit accrochée, utilisée, entretenue et prise comme bouclier contre le paludisme. Car une moustiquaire qui protège, c'est une moustiquaire bien utilisée. C'est un geste simple, répété chaque soir, mais porteur d'un impact immense pour la santé publique.»*

En marge de cette cérémonie, le Ministre a également remis du matériel médical au centre de santé intégré d'Odziba, renforçant ainsi les capacités locales de prise en charge.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans la continuité des précédentes campagnes de masse qui ont permis d'enregistrer des avancées significatives en matière de réduction de l'incidence du paludisme au Congo. Car grâce à l'engagement du Ministère de la Santé et de la Population en collaboration avec CRS et d'autres partenaires et l'appui du Fonds mondial, les deux dernières campagnes menées en 2019 et 2022 ont permis d'atteindre des niveaux de couverture remarquables. Selon les données du Programme National de Lutte contre le Paludisme, ces opérations ont permis de couvrir respectivement 86 % et 96 % de la population, renforçant ainsi la protection des communautés contre cette maladie évitable. Toutefois l'actuelle campagne intervient dans un contexte de contraintes financières majeures, marqué par la perte de certains financements. Une réalité qui appelle tous les acteurs à redoubler d'efforts et d'ingéniosité pour atteindre les objectifs fixés, avec des moyens plus limités.

La cérémonie de ce 28 juin a aussi marqué le démarrage de la phase pilote de la campagne dans le district sanitaire de Ignié-Ngabé-Mayama (Djoué-Léfini), avant son extension progressive à l'ensemble des départements du pays dès la deuxième quinzaine du mois de juillet 2025. En lançant cette campagne, le Congo réaffirme sa détermination à éliminer le paludisme comme menace de santé publique, en s'appuyant sur une réponse collective, solidaire et adaptée aux réalités locales.

L'équipe de rédaction de CRS.

ENTRETIEN ROUTIER

Renforcer les capacités opérationnelles du Fonds routier

Le ministre de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondelé, a tenu le 26 juin 2025 une réunion technique avec les responsables du Fonds routier. Cette rencontre visait à évaluer la performance et la transparence de cette entité. Etaient présents: Elenga Obat Nzenguet, directeur général du Fonds routier, ainsi que les directeurs centraux, le président du comité de direction, des conseillers du Président de la République, des représentants de la société Congo pesage et des partenaires sociaux.

Les participants

Cette réunion a permis d'explorer différentes stratégies pour faire face aux nombreux défis auxquels le Fonds routier est confronté, notamment l'opération de cantonnage prévue pour ce mois de juillet et le plan d'urgence pour l'entretien routier.

Pour le ministre, il est crucial de renforcer les capacités opérationnelles du Fonds routier en améliorant sa performance en matière de mobilisation et de gestion des ressources destinées à l'entretien des routes. *«Le Fonds routier, en tant qu'instrument financier de notre politique nationale, joue un rôle central dans la préservation de notre patrimoine routier. Il est donc impératif d'assurer une gouvernance efficace, d'optimiser et d'accroître la transparence dans l'allocation des ressources, ainsi qu'un suivi rigoureux des contrats et des travaux»*, a-t-il déclaré.

Juste Désiré Mondelé

Il a appelé les participants à faire preuve de franchise. *«Le président de la République, les Congolais et le Gouvernement attendent de nous des résultats concrets et visibles. Nous avons le devoir, en tant que responsables du secteur, de faire preuve de professionnalisme, d'innovation et de responsabilité, tant durant cette rencontre que dans la mise en œuvre du plan d'urgence d'entretien routier»*, a ajouté Juste Désiré Mondelé.

Le ministre attend de cette rencontre des conclusions pertinentes *«pour revitaliser et dynamiser cet instrument de financement, afin d'améliorer la qualité des voies urbaines, périurbaines et rurales, répondant ainsi efficacement aux attentes des populations».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

AN 64 DES FAC ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle de 2026

''Force publique : servir avec honneur et dévouement, protéger et défendre avec rigueur''. C'est sous ce thème que les Forces armées congolaises (FAC) et la Gendarmerie nationale (GN) ont célébré le dimanche 22 juin 2025, le 64e anniversaire de leur création. Diverses activités ont été organisées, sous les auspices de Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, en présence de Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, du général de division Guy Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des FAC, des généraux Gervais Akouangué, commandant de la GN et André Fils Obami Itou, commandant des Forces de police, mais également d'autres personnalités politico-administratives, militaires et civiles.

Une séquence de la prise d'armes

Le point culminant de ces activités a été la parade des troupes d'honneur, de la garnison de Brazzaville et celle des policiers, à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat de Brazzaville. Peu avant, un échantillon de seize personnels de la Force publique a été décoré dans différents ordres par le ministre de la Défense nationale. Avant qu'il ne rende public le 21 juin, le message du Gouvernement, dans lequel il a rendu un hommage à tous ceux qui ont contribué à la création de la Force publique et énuméré les grands défis à relever en 2026, notamment assurer la sécurité et le bon déroulement de l'élection présidentielle de 2026. Il a salué les efforts fournis par les pionniers qui ont contribué à la création des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale pour leur engagement au quotidien dans la défense et la sécurité de la nation. Avant d'avoir aussi une pensée pieuse à l'endroit de tous ceux qui ont servi dans ces deux composantes de la Force publique. Il a énuméré les actions entreprises au niveau national et international par la Force publique, avant de mettre l'accent sur les défis à venir, car les 64 ans ne sont pas un aboutissement, mais une base dans laquelle doivent se construire les grandes actions du futur. *«Ce futur sera marqué par la transformation progressive, dans tous les compartiments, des champs de compétence de la Force publique. A ce titre, il sera particulièrement important de parvenir: à l'intégration des Forces à la mise en place des pôles communs de réflexion sur la doctrine, la mutualisation des ressources matérielles et humaines, en vue de favoriser l'essor d'un outil de défense et de sécurité, tout aussi rationnel qu'efficace; la réorganisation du maillage territorial à la suite de la nouvelle carte administrative des départements ; la maîtrise de l'environnement géopolitique et géostratégique pour mieux protéger l'intégrité territoriale, et notre souveraineté, qui passe par une mise à jour des formations; le renforcement de la participation de la Force publique aux mécanismes régionaux et continentaux de paix et de sécurité ; au renforcement du lien Armée-nation, avec le soutien sanitaire aux populations et le désenclavement de l'arrière-pays»,* a-t-il indiqué.

Le personnel féminin de la Gendarmerie nationale

Le ministre Mondjo a relevé que l'année prochaine le Congo connaîtra des élections. *«Comme de coutume et dans la discipline, la Force publique devra contribuer au déroulement de cette échéance dans la paix et la sérénité en assurant l'ordre public, la protection de tous, ainsi que la stabilité de nos institutions républicaines»*.

Alain-Patrick MASSAMBA

COUP D'OEIL EN BIAIS

Quand Télé-Congo disparaît des réseaux sociaux

Media public, propriété de l'Etat, Télé-Congo a brusquement interrompu ses programmes sur les réseaux sociaux (YouTube et d'autres plateformes numériques). Depuis plusieurs semaines, les Congolais et autres téléspectateurs résidant à l'étranger ne captent plus les programmes de la chaîne nationale de télévision. A l'origine de cette interruption, *«un détournement ou un contrat frauduleux»,* a révélé la chaîne YouTube Tsieleka Media. D'après la chaîne numérique, s'appuyant sur une correspondance, ce contrat octroie à un partenaire privé l'exclusivité de diffuser Télé-Congo en Europe et en Amérique du Nord contre versement des royalties au ministère de la Communication, semble-t-il. Mais ce diffuseur étranger a menacé de le rompre et de porter plainte du fait que Télé-Congo continuait à être diffusée gratuitement sur les réseaux sociaux dans les mêmes zones. Tsieleka Media affirme que Télé-Congo serait *«surpris de l'existence de ce contrat».* Finalement, le ministère de la Communication aurait demandé à l'administration de Télé-Congo d'arrêter la diffusion de ses programmes sur les réseaux sociaux.

Rixe autour d'une station d'essence

La pénurie de carburant asphyxie les activités économiques dans la capitale. Autour de la pompe, ce sont des files interminables de taxis qui attendent une hypothétique livraison de carburant. Vendredi 27 juin 2025, un chauffeur de taxi a failli créer une émeute à la station Total du CHU. Voulant s'insérer dans la file, il a convaincu son collègue qui était là depuis la nuit qu'à la station de la Patte d'Oie, au rond-point du boulevard général Alfred Raoul (ex-Boulevard des armées), on livrait déjà. Il s'est détaché de la file et a couru à la station indiquée, où la file d'attente était encore plus longue. Revenu en quatrième vitesse à Total CHU, son informateur s'est montré peu coopératif pour lui rendre la place: bagarre !

Nouveauté en éclairage entre le rond-point Bayardelle et le Passage à niveau

Longtemps dans le noir, le tronçon de route Rond-point Bayardelle-Passage à niveau de la rue Mbochi, à Poto-Poto, l'arrondissement 3 de Brazzaville est désormais illuminé après les travaux d'installation des lampadaires qui « éclairent plus que les autres lampadaires des quartiers », s'enthousiasme un riverain. Cet effort va au-delà dudit tronçon. Il embrasse surtout les avenues où sont installés les édifices réhabilités ou nouvellement construits des forces de sécurité, au centre-ville. Mais le boulevard Lyautey (entre l'Ambassade de Chine et le CEG Nganga Edouard), prolongement du tronçon de route Rond-point Bayardelle-Passage à niveau, attend toujours d'être éclairé. Il est toujours dans le noir, la nuit.

La Police saisit et incinère 56 chichas à Brazzaville

A l'occasion d'une opération de routine menée samedi 28 et dimanche 29 juin 2025 à Brazzaville, notamment dans les restaurants, hôtels et autres lieux de plaisance, les éléments du commandement territorial de la sécurité publique ont saisi 56 chichas qu'ils ont ensuite incinérées lundi 30 juin 2025. La commercialisation et la consommation de cette pipe à eau sont désormais interdites sur le territoire national. Mais, l'arrêté interdisant la fabrication, l'importation, la distribution, la détention, la vente ou l'offre à titre gratuit de cigarettes à capsules aromatisées et de la chicha ne suffit pas à faire reculer le phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur, malgré les nombreuses alertes sur les conséquences sanitaires qu'engendre la fumée des chichas, même auprès des non-fumeurs.

Des journaux résignés au silence

Depuis plusieurs semaines, *''Le Patriote''*, un hebdomadaire, et *''Les Dépêches de Brazzaville''*, l'unique quotidien du pays, ne sont plus présents sur le marché. Les deux journaux n'ont pas communiqué sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés. De même, La Nouvelle République et l'ACI (Agence congolaise d'information), deux journaux d'Etat ont cessé de paraître dans la version papier imprimé. Si *''La Semaine Africaine''* résiste tant bien que mal, elle n'est pas épargnée par les difficultés. La presse locale, surtout la presse imprimée, bat de l'aile. Mais cela ne semble pas préoccuper les pouvoirs publics. Or, quand un titre disparaît, c'est la liberté d'expression qui se restreint. L'aide publique à la presse promise par les gouvernants tarde à se concrétiser.

TEMOIGNAGE EN HOMMAGE A LECAS ATONDI-MONMONDJO

Infatigable éveilleur de conscience

Auteur prolifique d'articles de presse, dont bon nombre ont été publiés dans *''La Semaine Africaine''*, et d'un opuscule sur Savorgnan de Brazza (Pierre Savorgnan de Brazza, Totem et Tabous, MédiAfrique Editions, 2021), Lecas Atondi-Monmondjo, décédé samedi 14 juin 2025 au CHU de Brazzaville et inhumé mercredi 2 juillet à Owando. Il avait 85 ans. Ancien membre du Comité central du PCT sous la présidence Marien Ngouabi, ce fut une des figures marquantes de la Gauche congolaise des années 1970. Nous publions ici, l'hommage de Jean José Maboungou qui l'avait rencontré à son domicile de Moungali III, peu de temps avant son décès.

Je fis la connaissance de Lecas Atondi-Monmondjo, cet homme de conviction, au début des années 1970, du temps où celui-ci vivait à Brazzaville avec son épouse française Jane Molia. Il était entré au Comité central du Parti congolais du travail (PCT), après la tentative de coup d'Etat de Pierre Kinganga de Mars 1970 et s'affirma d'entrée de jeu comme une des figures marquantes de l'aile gauche de cette formation politique. A cette époque, si je ne me trompe pas, Lecas Atondi-Monmondjo, Camille Bongou, Benoît Moundélé-Ngollo, Alphonse Foungui, Jean-Pierre Assoua et quelques autres, formaient un groupe d'amis qui ne cessaient de se retrouver pour discuter de l'actualité politique ou pour résoudre un problème particulier qui pouvait se poser à l'un ou l'autre des membres du groupe. Nous qui étions leurs cadets, les observions avec une certaine admiration et je ne crois pas m'abuser, si je disais qu'ils apparaissaient à nos yeux comme un modèle de vie dont il convenait de s'inspirer.

Quand je revins à Brazzaville en 1985, après un assez long séjour en France, j'allai lui rendre visite alors qu'il était directeur général de la Librairie populaire. Nous discutâmes d'un peu de tout et il me posa la question de savoir s'il n'était pas préférable pour moi de rentrer en France, vu que les portes de la Fonction publique étaient désormais quasiment fermées pour la majeure partie des diplômés sortis des universités et autres établissements supérieurs, du fait de la mise en œuvre des nouvelles politiques d'ajustement structurel. *«Je verrai bien avec le temps s'il me faut retourner en France»*, lui répondis-je sur le champ… Et au fil de la conversation, il me fit comprendre qu'il lui était impossible de me recruter à la Librairie populaire, vu que celle-ci fonctionnait à flux financiers tendus. Il me proposa cependant, en attendant des jours meilleurs, un poste de consultant moyennant une rémunération certes modeste mais qui me permettrait de subvenir à certains de mes besoins, et d'occuper mes journées plutôt que de languir dans

Lecas Atondi-Monmondjo

un désœuvrement générateur d'angoisse et de désespoir. J'entrai donc à la Librairie populaire comme consultant. Mon travail consistait pour l'essentiel à éplucher les catalogues des éditeurs de France, afin de sélectionner les ouvrages susceptibles d'intéresser notre clientèle et de déposer les listes de livres au service commercial chargé de passer les commandes.

Je suis resté à la Librairie populaire durant plusieurs mois, accomplissant ma tâche dans un bon climat de travail, jusqu'en juillet 1987, date à laquelle Lecas-Atondi fut arrêté avec plusieurs cadres Kouyou, dont Jean-Michel Ebaka, ancien membre du CMP (Comité militaire du parti) et le colonel Henri Eboundit, pour participation à un présumé complot politique ayant pour chef de file le capitaine Pierre Anga qui, lui aussi, était un ancien membre du CMP. Cette arrestation entraîna de facto la fin de mon poste de consultant à la Librairie populaire.

Lecas-Atondi était à mes yeux un personnage authentique; il ne faisait pas partie de ces mignards, qui passent leur temps à vous séduire à travers les mots. Dans une discussion sérieuse, il évitait autant que faire se peut les contorsions et vous disait droit dans les yeux ce qu'il pensait. C'était un intellectuel engagé au sens exact du mot et un éveilleur de conscience, doublé d'un débatteur percutant et réfléchi, toujours respectueux de ce que l'autre pensait avec, par moment, des pics d'ironie et de saine provocation dans le flux des mots.

Il prit une part active au coup d'Etat de février 1972, comme on le sait, et sa participation n'avait pas été le résultat d'un acte irréfléchi, loin de là; à l'instar de nombre de ses compagnons politiques, il crut avec sincérité que l'insurrection de février 72 était un mouvement légitime du point de vue de l'option socialisante du PCT, parce qu'elle ouvrirait la voie à plus de justice sociale dans le pays. Et si, dans les jours qui suivirent l'échec de l'action de février 1972, il tenta de restreindre sa part de responsabilité dans l'organisation du coup d'Etat, ce fut-là, par pur réflexe de survie. Au reste, on ne comprendra jamais cette attitude, si on ne prend pas en considération le climat de terreur politique qui s'instaura après l'échec de l'insurrection de Diawara et de ses compagnons. Des années plus tard, il soutiendra l'idée selon laquelle l'action du 22 février 1972, s'était avérée légitime au plan politique.

Après 1972, il entre dans ce qu'on pourrait nommer une longue période d'hibernation politique qu'il va sagement mettre à profit: professeur de CEG de métier, il se remet aux études et décroche une licence en lettres modernes, laquelle sera suivie d'un diplôme d'études approfondies, obtenu à l'Académie de Rouen en France.

Il ne refera son apparition dans l'espace politique qu'à la Conférence nationale souveraine de 1991 aux côtés des membres de l'UP (Union pour le progrès) de Me Jean Martin MBemba. Le forum achevé, il émergera parmi les principaux animateurs des Forces du changement, la coalition de groupes politiques qui soutenait l'action du gouvernement d'André Milongo durant la période de transition (juin 1991-août 1992).

L'échec de la construction nationale dans notre pays occupe une place centrale dans la pensée politique de lecas Atondi-Monmondjo. Pour lui, la guerre civile de février 1959 eut pour conséquence de créer un traumatisme dans les populations, qui alimente la rivalité Nord-Sud et joue par conséquent en défaveur de la construction nationale.

Faisant allusion dans les colonnes même de ce journal (voir la livraison n° 4047 du 13 avril 2021), aux vociférations des miliciens nsilulu de Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi, qui étaient entrés dans les quartiers Sud de Brazzaville en décembre 1998,

«… Nous allons battre à plate couture les combattants du Nord, comme lors de la guerre de 1959», Lecas Atondi remarque à bon escient: *«La référence à cette guerre de 1959 par des jeunes, qui n'étaient même pas nés à l'époque, souligne combien dans les cerveaux, ce traumatisme a marqué la population congolaise et particulièrement entretient la rivalité Nord-Sud.»*

A l'instar de nombre de dirigeants congolais ayant adhéré au marxisme-léninisme sous les régimes du MNR (Mouvement national de la révolution) puis du PCT, Lecas Atondi avait rompu avec la religion; une rupture qui se produisit dans un contexte idéologique, où se réclamer de la révolution prolétarienne et se rendre à l'église le dimanche pour y prendre l'hostie, apparaissaient comme une insoutenable incongruité, si on peut dire. Mais les années passèrent et c'est en catholique pratiquant imbu de piété qu'il a quitté ce monde.

Jean José MABOUNGOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°001/2025/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER		REQUERANTS
1	**12015 du 21/07/2022**	Bloc : 51	Bloc : 83	Section : P	Superficie : 253,73m²	MVOUMVOU	02	GANGUE AMADOU
2	**14178 du 23/09/2024**	Bloc : 121	Bloc : 135	Section : ACWsuite2	Superficie : 3200,00m²	LIAMBOU	LOANGO	BAKOUELA KIPASSA Anne
3	**14103 du 19/08/2024**	Bloc : 04	Bloc : 175	Section : AG	Superficie : 250,00m²	TCHIALI	05	ONIANGUE MBOUALE Stévie Brunelle
4	**13917 du 07/05/2024**	Bloc : 113	Bloc : 15	Section : AB	Superficie : 371,05m²	LOANDJILI	04	LOMINA Franck Destin
5	**13878 du 17/04/2024**	Bloc : 73 bis	Bloc : /	Section : CL	Superficie : 563,25m²	MONGO KAMBA (Famille SOUMBA)	05	MOUANOU NZIEMBA Aurghivie Phelande
6	**7421 du 03/05/2016**	Bloc : 48	Bloc : 54	Section AS	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	KOKOLO Marc
7	**13936 du 23/05/2024**	Bloc : /	Bloc : 133	Section : /	Superficie : 12253,93m²	LIAMBOU	LOANGO	KARACHI Salem
8	**13772 du15/ 02/2024**	Bloc : /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m²	VILLAGE MAKALA	HINDA	VIMALIN Pierre
9	**13704 du 12/01/2024**	Bloc : 28	Bloc : 103	Section : ACW	Superficie : 2000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	NZAOU-TSIMBA Opportune
10	**13931 du 16/04/2024**	Bloc : 27	Bloc : 112	Section : ACW1	Superficie : 1600,00m²	MENGO	LOANGO	MOUKOURI Paul
11	**13930 du 16/04/2024**	Bloc : 12	Bloc : 126	Section :ACV1	Superficie : 500,00m²	MENGO	LOANGO	KIBIBVA MPANI
12	**14162 du 17/09/2024**	Bloc : 55	Bloc : 277	Section : ACV	Superficie : 225 ,00m²	MENGO(Famille TCHIGANGAGOU T.)	LOANGO	ABIRAT ETOTO Allégra
13	**14173 du 18/09/2024**	Bloc : 55	Bloc : 204	Section : ACV	Superficie : 275,00m²	MENGO (Famille Tchigangagou T)	LOANGO	ABIRAT ETOTO Allégra
14	**13748 du 06/02/2024**	Bloc : 91	Bloc : 160	Section : V	Superficie : 203 ,97m²	TIE-TIE	03	ASSOCIATION TODJOM POINTE-NOIRE
15	**14026 du 09/07/2024**	Bloc : 104	Bloc : 160	Section : KGB	Superficie : 1540,00m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	M'BALOULA Niels Tancrede
16	**10182 du 23/10/2019**	Bloc : /	Bloc : 55	Section : /	Superficie : 500,00m²	TCHILOUMBOU LIAMBOU	HINDA	BOUASSI-MOMBO Dolores Mercia
17	**11869 du 18/05/2022**	Bloc : 32 bis	Bloc : 34	Section : AE	Superficie : 409,80m²	SIAFOUMOU	05	Les Enfants PAMBOU OUFFIGHA OFFIGHA et Enfant OLOKO
18	**13678du 18/12/2023**	Bloc : 07	Bloc : 31	Section : AD	Superficie : 400,00m²	SIAFOUMOU	05	TSONO Pierre-Chris et TSONO NDINGA Third Matteo
19	**10698 du 15/09/2020**	Bloc : 33	Bloc : 48	Section : AE	Superficie : 250,00m²	SIAFOUMOU	05	RABE née GAKOYA Iva F, et RABE Noam, R. Shun, R. Kelly
20	**13860 du 03/04/2024**	Bloc : 08	Bloc : 70	Section : AG	Superficie : 225.50m²	TCHIALI	05	NGOUENE NGANIAMA Janse Distel
21	**13859 du 03/04/2024**	Bloc : 178 bis	Bloc : 55	Section : AE	Superficie : 225,40m²	SIAFOUMOU	05	NGOUENE NGANIAMA Janse Distel
22	**14054 du 24/07/2024**	Bloc : /	Bloc : 187	Section : /	Superficie : 400.00m²	DIOSSO (Famille Tchilolo)	LOANGO	MOYONGO Jean Célestin
23	**14163 du 17/09/2024**	Bloc : 22	Bloc : 156	Section : ACWsuite2	Superficie : 4000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	MALOULA LOUNDOU IKOUDI Joël Stève Parfait
24	**13488 du 06/09/2023**	Bloc : 21	Bloc : 19	Section : AQ	Superficie :198 ,00m²	MBOTA CARLOS	04	NGOYI AGUETA Abigaëlle Esdras Hulda
25	**13974 du 13/06/2024**	Bloc : 233	Bloc : 114	Section : ABWI	Superficie : 1000,00m²	MONGO MPOUKOU	05	BIKOUNGA Euloge Aristide
26	**13547 du 10/10/2023**	Bloc : 02	Bloc : 89	Section : ACK	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	SYDIBE YAKOUBA
27	**13407 du 09/08/2023**	Bloc : 07	Bloc : 32	Section: BE	Superficie : 300.00m²	MPAKA	03	MBITA Proxim Yannicck Jessy
28	**14374 du 18/12/2024**	Bloc : 101	Bloc : 39	Section : P	Superficie : 153,36m²	MVOUMVOU	02	EGLISE CATHOLIQUE SAINT CHRISTOPHE
29	**14197du 04/10/2024**	Bloc : 42 bis	Bloc : 211	Section : AH	Superficie : 211,43m²	FAUBOURG centre social	05	N'DOKI TSIMBA Christin
30	**14233 du 25/10/2024**	Bloc : 119	Bloc : 11	Section : ABW1	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	IMBOU SAMBA Cherubin Vianney
31	**11107 du 19/05/2021**	Bloc : 102	Bloc : 117	Section : ABW1	Superficie: 460,00m²	MONGO MPOUKOU	05	BIKALOU Louis Armel
32	**14229 du 24/10/2024**	Bloc : 108	Bloc : 120	Section : AE	Superficie : 623,24m²	SIAFOUMOU (Station X –Oil)	05	Enfants de MOUNOUKOU MOUZABAKANI Gervais
33	**13578 du 23/10/2023**	Bloc : 73	Bloc : 22	Section : ABW suite	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille MPOUKOU)	05	TCHICAYA Michelle France Lilina
34	**14293 du 21/11/2024**	Bloc : 40	Bloc : 95	Section : /	Superficie : 4000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	MVILA MBALA Jean Phath
35	**13244 du22/05/2023**	Bloc :104	Bloc : 50	Section :ACL2	Superficie :500,00m²	VINDOULOU (Famille LOUSSIMINA)	05	MADINGOU NGUIMBI Herou

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 31 Janvier 2025
Le chef de bureau,
Yvon Faustin Magloire OKEMBA,
Inspecteur des Impôts

GRANDS-LACS

La RDC et le Rwanda signent un accord de paix historique

Les deux pays ont signé un accord de paix le 27 juin 2025 à Washington, sous l'égide des Etats-Unis, visant à mettre fin au conflit dans l'Est de la RDC qui a fait des milliers de morts. En ce mois de juillet, il est prévu un sommet inter-Etats avec le président congolais Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et son homologue rwandais Paul Kagame, tous deux conviés à la Maison Blanche par le président américain Donald Trump.

A Washington, les ministres rwandais et congolais ont posé un acte historique

L'accord a été signé par les ministres des Affaires étrangères rwandais et congolais lors d'une cérémonie présidée par le secrétaire d'Etat Marco Rubio. Une poignée de main historique entre les hommes d'Etat des deux pays a conclu la signature de cet accord en trois exemplaires. *«C'est un moment important après trente ans de guerre. Cependant il y avait encore beaucoup à faire»,* a souligné le secrétaire d'Etat américain, lors de cette cérémonie qui a eu lieu au département d'Etat.

«L'accord est fondé sur l'engagement pris ici de mettre fin de manière irréversible et vérifiable au soutien de l'Etat aux FDLR et aux milices associées. Nous devons reconnaître qu'il règne une grande incertitude dans notre région et au-delà, car nombreux accords précédents n'ont pas été mis en œuvre et il ne fait aucun doute que la route à venir ne sera pas facile. Mais, avec le soutien continu des Etats-Unis et d'autres partenaires, nous croyons qu'un tournant a été atteint», a affirmé Olivier Nduhungirehe, ministre rwandais des Affaires étrangères.

L'accord *«prévoit le désengagement des Forces armées, la protection des civils, le retour des personnes déplacées et des réfugiés sous l'autorité du gouvernement et établit un mécanisme de suivi pour en assurer le respect. Il ne s'agit pas de simples mots sur le papier. Ils doivent maintenant être traduits en actes, dans le respect de la justice, de l'obligation de rendre compte et de la volonté politique. Cet accord n'est que le début, pas la fin»,* a expliqué Thérèse Kayikwanda, ministre des Affaires étrangères de la RDC.

Le conseiller du président Trump pour l'Afrique Massad Boulos a pour sa part, indiqué que Kigali s'engage à la levée des mesures défensives du Rwanda, même si l'accord ne parle pas explicitement du M23. Pas de retrait immédiat, mais une mise en œuvre graduelle à travers un plan conjoint, le CONOPS, adopté le 31 octobre 2024. Ce plan vise la neutralisation du groupe armé FDLR. La question du retrait des militaires rwandais, régulièrement dénoncée par Kinshasa, mais jamais reconnue publiquement par Kigali, est directement liée à ce dispositif.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

Félix Tshisekedi salue l'engagement de l'Eglise pour le Pacte social

Les représentants des évêques catholiques et des pasteurs protestants ont été reçus par le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, samedi 21 juin 2025 à Kinshasa. Une réunion au cours de laquelle les religieux lui ont remis leur rapport de mission après trois mois de consultations tous azimuts dans le cadre de leur projet de Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC et dans les Grands-Lacs.

En RD Congo, l'Eglise reste une force pour la cohésion sociale

Après trois mois de consultation au pays, à l'étranger et avec les rebelles de l'Alliance Fleuve Congo-Mouvement 23 (AFC/M23) à Goma, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et l'Eglise du Christ au Congo (ECC), les épiscopats catholiques et protestants de RDC, ont enfin remis leur rapport.

Initialement prévue jeudi 19 juin, la rencontre a finalement été repoussée de deux jours par le chef de l'Etat, ce qui n'a pas permis à deux figures-clés du clergé congolais d'être présentes: le cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa et le président de la CENCO Mgr Fulgence Muteba Mugalu, retenus respectivement à Rome et à Lubumbashi.

Confronté à un conflit ouvert dans l'Est du pays et à une remise en cause de sa gestion du dossier par l'opposition, le président congolais semble avoir appuyé l'initiative des deux épiscopats à l'occasion de cette réunion. Mais il *«marche sur des oeufs»*, a confié un de ses proches conseillers, du fait que *«l'initiative des évêques et des pasteurs fasse l'unanimité au sein de l'opposition. Mais comment l'épouser sans se poser de questions?»,* s'est-il interrogé, rappelant que certains opposants à Félix Tshisekedi sont soupçonnés d'intelligence avec le Rwanda et l'AFC/M23, tout en assurant que ce dernier reste disposé à accompagner l'initiative des Eglises.

Mgr Donatien N'shole Babula, secrétaire général de la CENCO a affirmé que la principale avancée de la réunion réside dans la décision prise de mettre en place une équipe de travail en charge de l'approfondissement du projet de Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC et dans la région des Grands-Lacs. Sa mission sera d'*«essayer de bien planifier les choses pour les étapes suivantes, car il existe de nombreux préalables à harmoniser»,* a précisé pour sa part Eric Senga, secrétaire général et porte-parole de l'ECC.

«Le plus important pour nous est d'atteindre les résultats qui peuvent aider le pays à être unifié, pacifié et réconcilié».

Porté conjointement par les Eglises catholique et protestante, le pacte vise à restaurer la cohésion nationale dans le contexte politique et sécuritaire actuel en RD Congo. Un projet face auquel certains caciques du régime affichent aussi leur opposition.

A.-P. MASSAMBA

SOMMET DES AFFAIRES ETAS-UNIS-AFRIQUE A LUANDA

Les échanges ont porté sur les ressources naturelles et le commerce

Le XVIIe sommet des affaires Etats-Unis-Afrique s'est déroulé du 22 au 25 juin 2025 à Luanda, en Angola, pour la première fois en présence de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement du continent. On y a noté la présence du Gabonais Brice Clotaire Oligui Nguema et du Congolais Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, ainsi que celle du Premier ministre malgache Christian Ntsay et des représentants de l'administration américaine.

Les Etats-Unis et l'Afrique consolident leurs accords commerciaux

Au menu, il y a eu des discussions sur les minerais, le pétrole, les infrastructures et les accords commerciaux. Plus de 1500 participants y étaient réunis, venus des Etats-Unis et de tout le continent.

Les questions commerciales ont été au cœur des échanges tout comme le corridor de Lobito. Il s'agit d'une infrastructure ferroviaire stratégique pour l'acheminement de minerais allant de la RDC en Angola. Infrastructure soutenue par les Américains. *«On peut s'attendre à ce que de nouveaux investisseurs considèrent le corridor de Lobito comme un projet ambitieux, en allant au-delà du simple investissement dans la ligne ferroviaire elle-même. Il s'agit aussi d'investissements dans des plateformes logistiques, des industries de transformation, etc. Il y a toute une série d'investissements possibles qui peuvent s'aligner sur ce qu'est le corridor de Lobito. L'Angola peut ainsi attirer ces investisseurs vers d'autres secteurs situés le long de ce corridor»*, a souligné l'observateur Osvaldo Mboko.

Il a été également question de pétrole, et surtout de l'avenir de l'African growth opportunity act (AGOA), l'accord commercial Afrique-Etats-Unis qui prend fin en septembre 2025. Donald Trump pourrait repousser à une date ultérieure des discussions cruciales dans la compétition mondiale, dix jours après l'annonce par la Chine de son intention d'exonérer quasiment tous les pays d'Afrique de droits de douane pour leurs exportations vers son territoire.

A.-P. MASSAMBA

TCHAD

L'opposant Succès Masra entame une grève de la faim

Après quarante jours d'arrestation, l'opposant et ancien Premier ministre tchadien Succès Masra a annoncé, avoir entamé une grève de la faim mardi 24 juin dernier. Dans une lettre adressée au peuple tchadien, et lue publiquement par un cadre des Transformateurs au siège du parti, il dénonce son arrestation, injustifiée selon lui.

L'opposant Succès Masra

L'ancien Premier ministre et actuel président du parti Les transformateurs est poursuivi notamment pour *«incitation à la haine».* Il est accusé d'être le commanditaire du massacre de Mandakao. On lui reproche des propos tenus dans un audio enregistré pratiquement deux ans avant, appelant à l'autodéfense des populations du Sud du Tchad face aux massacres qui avaient lieu à l'époque.

«Dès ce soir, en solidarité avec vous tous et en protestation pour les injustices imméritées, j'entre en grève de la faim pour exiger la libération des énergies de ce peuple prisonnier de ses injustices et inégalités. C'est le moyen que j'ai en prison. Merci à vous qui vous engagez sur tous les fronts, jour et nuit, à l'intérieur du Tchad comme dans la diaspora pour notre cause commune. La bonne nouvelle, elle est connue et sait que peu importe le temps que cela prendra, peu importe les blocages dressés, parce que nous sommes un peuple de citoyens libres à la naissance, comme Dieu l'a voulu en nous créant, chaque prison individuelle ou collective n'est que passagère. Cher peuple du Tchad, quoi qu'il arrive et accessoirement, quoi qu'il m'arrive, vous devez vous lever, continuer à lever la tête et avancer dignement en toutes circonstances».

Gaule D'AMBERT

ARCHIDIOCÈSE DE POINTE-NOIRE

La paroisse Saint Christophe vêtue de sa nouvelle robe

Mvou-Mvou, le deuxième arrondissement de la ville Océane, a vibré au cœur des belles mélodies religieuses, avec la consécration et la dédicace de la nouvelle paroisse Saint-Christophe le dimanche 22 juin dernier, dimanche du Saint Sacrement (corps et sang du Christ). L'eucharistie a été présidée par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. A ses côtés, il y avait NN. SS Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon; les évêques membres de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), ainsi que de nombreux prêtres et religieuses.

L'église Saint Christophe de Mvoumvou renovée

Le Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, était parmi les hôtes, ainsi que Mme Antoinette Sassou-Nguesso, marraine de la cloche de cette paroisse. La chorale Saint Christophe et les amis du grégorien ont assuré l'animation.

Fini les tracasseries de célébrer les messes dans la petite chapelle après 15 ans passés sans une église digne de ce nom. Après la pose de la première pierre intervenue en 2010 par Mgr Jean-Claude Makaya Loemba, alors évêque de Pointe-Noire et aujourd'hui émérite, le temps de la grâce est arrivé pour le peuple de Dieu de retrouver sa nouvelle maison de prière. Durant 15 ans, des langues s'étaient déliées et des questions étaient posées par des chrétiens qui ne comprenaient rien du tout sur la fin des travaux de cette nouvelle église. Maintenant voilà, elle trône sur Mvou-Mvou. Fondée le 1er septembre 1960 par les missionnaires, la paroisse Saint Christophe est une exigence des populations de la zone urbaine. tecturales de l'art moderne, sur 50 m de long et 30 m de large, avec une capacité d'accueil de 1000 places. Construite selon les règles architecturales de l'art moderne, sur 50 mètres de long et 30metres de large avec une capacité d'accueil de 1000 places, elle est aujourd'hui l'une des plus grandes paroisses de l'archidiocèse de Pointe-Noire.

La célébration a commencé par la bénédiction de la cloche qui s'appellera désormais Antoinette. Après la bénédiction de la cloche, le célébrant a procédé à l'ouverture des portes principales de l'église qui étaient pour la circonstance fermées. L'abbé Léonce Alain Bounga, curé de la paroisse, a indiqué: *«Pour moi, c'est un insigne honneur et un privilège de vous accueillir en ces lieux, terre de Mvou-Mvou où il y a 65 ans, nos aînés dans la foi se sont installés dans cette localité».*

Dans son homélie, Mgr Abel Liluala a rappelé l'historicité de la consécration de cette nouvelle église située en plein cœur de Mvou-Mvou, terre de mémoire, d'avenir, de laboratoire et de l'inculturation de la foi. *«Cette église devient désormais la demeure de Dieu parmi les hommes et notre cœur ne peut que répandre ce cri des écritures que Jésus lui-même a fait sien. La consécration d'une église est un acte liturgique d'une densité spirituelle profonde. L'onction de l'autel avec le Saint Chrême rappelle que le Christ est lui-même l'oint, le prêtre Éternel. Pour nous aider à approfondir le sens de ce mystère, cette église devient le lieu par excellence de cette transformation. C'est une très belle église, mais le rayonnement de sa beauté dépend de notre capacité à écouter la parole de Dieu et de la mettre en pratique. Car nous sommes les pierres vivantes de l'église»,* a dit l'archevêque.

Le rite de l'onction de l'autel ainsi que les douze piliers de l'église; les murs; le dépôt des reliques des Saints et la consécration du tabernacle par NN. SS Abel Liluala, Miguel Angel Ollaverri et Jean-Claude Makaya Loemba.

Avant la fin de la messe, Mme Antoinette Sassou-Nguesso a fait don d'une crèche. L'archevêque lui a offert des présents ainsi qu'au Premier ministre.

Le président du Conseil pastoral paroissial, Jean Fernand Makosso, a remercié les donateurs pour cette œuvre gigantesque et pour l'appui financier.

Mme le maire de Pointe-Noire, Evelyne Tchitchelle a indiqué que cet édifice rentre dans l'histoire du quartier Mvou-Mvou et de la ville océane. *«Cette nouvelle église sera un lieu d'amour, de paix, de joie pour tous les fils et filles de Mvou-Mvou».*

Pour Ghislain Maboma, paroissien, un rêve est devenu une réalité après plusieurs années d'impatience.

Madocie Deogratias MONGO

La chorale Sainte Cécile a célébré ses 40 ans

Dimanche 8 juin 2025, en la solennité de la Pentecôte, la chorale Sainte Cécile de la paroisse Christ-Roi de l'univers dans le quatrième arrondissement Loandjili a commémoré ses 40 ans d'existence. Une messe a été célébrée à cette occasion par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. A ses côtés, se trouvaient l'abbé Nance Farel Djembo Batchi, vicaire général, ainsi que d'autres prêtres. Mme Yolande Keita-Bangui, administratrice-maire de Loandjili, a rehaussé de sa présence cette eucharistie.

Les membres de la chorale pendant la procession des offrondes

La chorale Sainte Cécile a été créée le 25 janvier 1985. Elle compte aujourd'hui plus d'une soixantaine de membres, avec pour président Leli Makosso. Pour marquer l'éclat de ce jubilé des 40 ans, plusieurs activités ont été organisées dont un concert de chants au Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard de Pointe-Noire qui a regroupé cinq ensembles: la chorale Le chœur Mgr Luc Gillon de l'archidiocèse de Kinshasa; la chorale François Wambat de l'archidiocèse de Brazzaville; la chorale Stella Maris de la Cathédrale Saint Pierre de Pointe-Noire; la chorale Sainte Famille de la paroisse Sainte Face de Jésus de Faubourg et le chœur Céleste de l'Eglise évangélique du Congo (EEC). Au cours de cette messe d'action de grâce, la chorale jubilaire a présenté à la chrétienté son nouvel album de cinq titres intitulé: *«Mon âme exalte le Seigneur».*

Mgr Abel Liluala a, dans son homélie tirée de l'évangile de Jean 14,15-16. 23b-26, réaffirmé que l'Esprit Saint n'est pas le privilège de quelques-uns, mais le don fait à tous. *«L'Esprit Saint renouvelle nos communautés, nos familles, nos cœurs fatigués. Il renouvelle même votre service musical: après 40 ans, pour que la flamme ne s'éteigne pas! Qu'elle soit ravivée par sa présence. L'Esprit-Saint comme puissance qui bâtit l'unité dans la diversité. Les langues de feu de la Pentecôte sont un miracle: chacun entend dans sa langue maternelle. Dieu ne supprime pas les différences, il les harmonise; l'Esprit n'uniformise pas, il unifie. Il crée une unité qui ne nie pas les différences, mais les intègre dans une symphonie spirituelle. Et ici, permettez-moi une parole plus directe, une parole de vérité dans l'amour, spécialement à vous, membres de la chorale Sainte Cécile patronne des musiciens: même dans les plus belles chorales, le venin de la division peut se glisser subtilement. Tensions, jalousies, comparaisons, orgueil spirituel ou artistique. On admire le talent d'un autre, mais au fond, on en souffre, on est jaloux, on pense avoir une place, un rôle, et l'on regarde les autres de haut ou avec méfiance. On se divise entre musiciens, choristes, solistes, responsables. Mais l'Esprit-Saint n'habite pas les cœurs fermés par l'orgueil et la jalousie. Il est l'Esprit de communion, de service mutuel, d'humilité profonde»*, a dit Mgr l'archevêque.

A la fin de la messe, la chorale Chœur Mgr Luc Gillon a fait don d'une guitare à la chorale jubilaire. Le président Leli Makosso a exprimé sa joie aux chorales venues les assister et les réconforter. Un merci spécial a été adressé à Mgr l'archevêque pour avoir présidé cette eucharistie.

Madocie Deogratias MONGO

SIAT DISTRIBUTION

Société par Actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 de francs CFA
Siege social : Avenue de la Pointe Hollandaise
République du Congo
RCCM CG-BZV-01 -2019-816-00015

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue en date du 18 juin 2025, enregistré le 23 juin 2025 à Brazzaville, Bureau des enregistrements et de timbres la Plaine, sous le numéro 3058, folio 108/48, l'Associé Unique de la Société SIAT INDUSTRIES, Société par actions simplifiée Unipersonnelle a décidé du changement de dénomination sociale.

La nouvelle dénomination de la société est SIAT DISTRIBUTION.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 24 Juin 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-D-00746.

Pour avis,

L'Associé Unique

VATICAN

Le Congolais Floribert Bwana Chui Bin Kositi désormais bienheureux

Natif de Goma, Floribert Bwana Chui Kositi a été déclaré bienheureux, dimanche 15 juin 2025, par l'Eglise catholique lors de la messe solennelle célébrée par le Préfet du Dicastère pour la cause des Saints, en la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs de Rome. Assassiné en 2007 à l'âge de 26 ans pour avoir refusé de laisser entrer en République Démocratique du Congo des vivres avariés, ce laïc, contrôleur des douanes, membre de la Communauté San'Egidio s'occupant des enfants des rues, est devenu pour son pays et pour l'Eglise, une figure charismatique en raison de son courage face à la corruption. Il était aussi impliqué auprès des pauvres de sa ville.

Derrière la figure de Floribert, cette béatification est vue par beaucoup comme une invitation à lutter contre la corruption. En janvier 2023, le Pape François l'avait d'ailleurs érigé en modèle en rencontrant la jeunesse congolaise à Kinshasa, un message toujours actuel dans ce pays. *«Il a lutté mains nues, contre la corruption, et aujourd'hui, je pense pour toute la jeunesse congolaise, c'est une invitation que c'est possible de vivre et de garder sa liberté même devant l'argent. Nous voyons combien de fois, le fléau de la corruption pénètre nos institutions, et je pense que Floribert c'est un modèle. Aujourd'hui, avec le climat qui règne dans notre pays, c'est le moment de prendre conscience qu'il faut changer, qu'il faut suivre et emboîter le pas de Floribert Bwana Chui»*, a déclaré Aline Minani, son amie.

Floribert Bwana Chui Kositi

Pour des raisons sécuritaires, la messe de béatification n'a pu se tenir à Goma, mais de nombreux Congolais ont fait le voyage à Rome. C'est le cas de son ami, Juvénal Munobo, avocat et ancien député congolais, qui a fait savoir que: *«Floribert a essayé de donner jusqu'au sacrifice suprême».*

Le Pape Léon XIV a reçu le 16 juin au Vatican les pèlerins qui ont assisté la veille à la béatification de Floribert Bwana Chui Kositi. Plusieurs habitants de Goma, des prélats congolais étaient présents, au nombre desquels l'évêque de Goma et le cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque métropolitain de Kinshasa. Devant eux, le Pape a pour la première fois de son pontificat prononcé un discours en français, durant lequel il a rendu hommage à une figure inspirante pour la paix en RD Congo. *«La force de Floribert a grandi dans la fidélité à la prière et aux pauvres. Il était un homme de paix. Dans une région aussi souffrante que le Kivu, déchirée par la violence, il menait son combat pour la paix avec douceur, en pratiquant l'amitié et la rencontre dans une société déchirée. En dépit de tout, il exprimait sa confiance en l'avenir. Puisse la paix tant attendue par l'intercession de la Vierge Marie et du bienheureux Floribert, advenir bientôt au Kivu, au Congo et dans toute l'Afrique. Sur ce moment riche en jeunesse, il a montré combien les jeunes pouvaient être des ferments de paix»*, a-t-il conclu.

L'émotion était encore forte au lendemain de la béatification du jeune martyr congolais, en particulier chez les habitants de Goma, qui ont fait le déplacement de Rome, parmi lesquels Gertrude Kamara Ntawilha, la mère du nouveau bienheureux, sans oublier la forte communauté catholique congolaise de Rome.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONFRERIE SAINTE RITA DE CASCIA DE BRAZZAVILLE

Hommage à Jean Félix Ngoma, ancien président du bureau diocésain

Décédé le mardi 3 juin 2025 à Brazzaville, dans sa 82e année puisque né en 1943, Jean Félix Ngoma, ancien président du bureau diocésain de la confrérie Sainte Rita de Cascia de Brazzaville, a été inhumé au caveau familial à Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville, après la messe de requiem célébrée le samedi 14 juin 2025 en l'église Saint-Paul de Madibou. Jean Félix Ngoma fut le premier président du bureau diocésain élu en assemblée générale après que le règlement intérieur diocésain ait été mis sur pied, sous la houlette de l'abbé Emmanuel Vindou, premier aumônier diocésain, d'illustre mémoire. Laïc engagé, Jean Félix Ngoma a été à l'origine de la création des confréries paroissiales de Ndona Marie de Mfilou-Ngamaba, Saint-Pie X de l'OMS et Saint-Paul de Madibou.

Repos éternel.

Pascal BIOZI KIMINOU

FETE NATIONALE DU SAINT-SIEGE

Mgr Javier Herrera Corona a offert une réception à la Nonciature apostolique

A l'occasion de la célébration de la fête nationale du Saint-Siège qui a lieu en la solennité des apôtres Saints Pierre et Paul, le 29 juin dernier, Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon a offert, vendredi 27 juin 2025, une réception à la Nonciature apostolique. Cette cérémonie a été rehaussée de la présence de trois membres du gouvernement: Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger; Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense, et Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement et du bassin du Congo. La Conférence épiscopale du Congo (CEC) était représentée par son président, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et par NN. SS Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; Brice Armand Ibombo, évêque nommé de Ouesso, et Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando, ainsi que l'abbé Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC.

Mgr Javier Herrera Corona et Jean-Claude Gakosso

Aux côtés des évêques, il y avait plusieurs prêtres, parmi lesquels, les abbés Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda; Christophe Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, et Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville. On notait également la présence des religieuses et des fidèles laïcs. Les ambassadeurs et chefs de mission diplomatiques accrédités au Congo étaient parmi les hôtes.

Mgr Javier Herrera Corona a rendu un hommage mérité au Pape Léon XIV et au président Denis Sassou Nguesso pour les bonnes relations fraternelles qui existent entre le Saint Siège et la République du Congo, soutenues par un accord-cadre. «C'est pour moi un grand honneur de vous accueillir dans cette Nonciature apostolique à l'occasion de la célébration de la fête nationale du Saint- Siège qui aura lieu en la solennité des Saints Pierre et Paul, les deux premiers apôtres de Jésus, piliers fondamentaux de l'expansion de l'Eglise catholique depuis ses origines il y a plus de 2000 ans. Depuis notre dernière rencontre en ce lieu, plusieurs événements importants se sont produits, qu'il me semble nécessaire de souligner en cette occasion et qui reflètent en tout état de cause les bonnes relations entre le Saint-Siège et la République du Congo: tout d'abord, en novembre 2024, le président de la République, Denis Sassou Nguesso a effectué une visite officielle au Saint-Siège et auprès du Pape François. En janvier de cette année, Mgr Paul Richard Gallagher, ministre des Affaires étrangères du Saint-Siège, a effectué une visite de quatre jours au cours de laquelle, des rencontres au plus haut niveau ont eu lieu, afin de lancer les travaux de la commission mixte pour la mise en œuvre de l'accord-cadre. Le 21 avril, le Vatican et l'Eglise catholique ont été surpris par la triste nouvelle du décès du Pape François. Nous remercions encore une fois les délégations internationales qui ont assisté à ces célébrations pour leur présence significative. Au cours de cette dernière année, nous avons également vécu des événements importants qui ont marqué l'histoire de l'Eglise catholique locale, comme la nomination et l'installation des archevêques d'Owando et de Pointe-Noire, ainsi que la nomination de l'évêque de Ouesso. Avec ces dernières actions, la hiérarchie catholique congolaise a été entièrement rétablie. Nous regardons avec une grande inquiétude les derniers événements qui se sont produits en différents endroits de notre planète et qui mettent en péril la paix et la coexistence pacifique entre les nations. Le Pape Léon XIV, lors de sa première apparition publique, a voulu commencer par un vœu de paix en disant: «Que la paix soit avec vous». *Ces mots sont significatifs, ils représentent l'engagement du Saint-Siège et de la diplomatie Vaticane à promouvoir une culture de paix, de justice et d'accord réciproque entre les différents acteurs. Le Saint-Siège renouvelle son engagement à promouvoir une culture de paix fondée sur la justice, le respect, la libre détermination et la souveraineté des nations. Nous ne croyons pas en une paix imposée par la force».*

Une vue des invités à la cérémonie

Le nonce apostolique a réaffirmé la volonté du Saint-Siège et de l'Eglise catholique de continuer à apporter une contribution positive au progrès, à la stabilité et à la paix de cette *«noble»* nation congolaise. *«Le Saint-Siège continuera à offrir le meilleur de lui-même pour la croissance de cette nation. Le signe de cet engagement est le potentiel humain et matériel que l'Eglise catholique consacre dans le domaine de l'éducation au service de 69.900 élèves dans nos 326 écoles catholiques réparties dans tout le pays. Nous croyons en l'éducation et nous continuerons à offrir ce service à la patrie. Je vous invite à exprimer ensemble nos meilleurs vœux pour la République du Congo et le Saint-Siège, pour le Pape Léon XIV et le président de la République».*

Un vin d'honneur a été offert à tous les convives, marquant ainsi les bonnes relations entre le Saint-Siège et la République du Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

QUATORZIEME DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE C

Tout baptisé est collaborateur à l'œuvre de Dieu dans l'Eglise

***Textes**: Is 66,10-14c; Ps 65 (66),1-3ab,6-7,16.20; Gal 6,14-18; Lc 10,1-12.17-20*

La Parole de Dieu de ce dimanche nous invite à méditer sur la vocation de chaque chrétien. La vocation chrétienne est un appel de Dieu pour une mission d'amour, de foi et d'espérance en faveur de toute la création. A côté des douze apôtres, Jésus envoie soixante-douze autres disciples pour annoncer la proximité du règne de Dieu au cœur même de la vie des hommes et femmes de son temps. Un temps qui inaugure la fin de la domination de satan dès ici-bas (Lc 10,17-19), en apportant une ère nouvelle, celle de la consolation d'Israël, et au-delà, celle de la délivrance des nations.

Vue sous cet angle, la mission n'est pas l'exclusivité des évêques et des prêtres comme pasteurs, mais le devoir de tous les baptisés en tant que membres du peuple sacerdotal, l'Eglise. En effet, par le baptême, chaque chrétien devient prophète, prêtre et ministre pour participer à l'œuvre d'évangélisation du monde. Jésus en montre l'urgente nécessité en disant que *«la moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux»* (Lc 10,2). L'appel et le mandat des bâtisseurs de la Cité de Dieu sur terre à travers une foi incarnée, selon la vision de Saint Augustin d'Hippone, sont la réponse de Dieu à la prière de son peuple.

Dieu, père de miséricorde et de paix, écoute les lamentations de son peuple et envoie ses ouvriers, à chaque génération, pour soulager les détresses d'un monde en quête de salut. C'est au nom de Jésus, son Fils unique, que tous les laïcs, religieux et clercs engagés dans la mission de l'Eglise agissent pour la paix, la guérison et l'annonce du règne de Dieu auprès de leurs contemporains. Agir au nom de Jésus consiste à suivre les mêmes consignes pratiques du Seigneur destinées à ses envoyés d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

«Allez! Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Ne portez ni bourse, ni sac, ni sandales, et ne saluez personne en chemin» (Lc 10,3-4). Le Seigneur nous invite notamment à savoir compter, avant tout, sur la grâce divine et la Providence devant l'adversité et l'austérité de la mission. A propos, l'apôtre Paul nous exhorte à placer notre fierté dans l'imitation du Christ souffrant, humilié et crucifié. Comme quoi, la joie du laïc chrétien, religieux ou clerc (tous missionnaires) ne réside guère dans l'accumulation des avoirs ni dans les amitiés créées, mais plutôt dans l'amour oblatif vécu et manifesté, avec abnégation, pour la gloire de Dieu et le salut du monde, surtout dans son appartenance au Seigneur.

Le Seigneur qui envoie des hommes et des femmes fragiles et limités à œuvrer en son nom dans un monde hostile et changeant, n'abandonne pas les siens. Il pourvoit providentiellement à leurs attentes légitimes, leur confère son autorité et opère en eux en accompagnant leurs efforts, par l'action de son Esprit (Jean 14,21-23). Seulement, chaque chrétien doit agir avec Jésus et en son nom, en se conformant aux exigences de la règle de vie que lui-même propose.

La configuration au Christ dans l'obéissance à sa Parole, la communion entretenue dans le dialogue avec le Seigneur par la prière (messe, oraison, etc.), la marche ensemble ou solidaire des *«envoyés»* sont le gage de la fécondité des œuvres chrétiennes qui sont des actes d'Eglise, des actes qui engagent et dynamisent tout le corps du Christ, corps dont chaque baptisé ou croyant est membre à part entière.

A l'instar de la Bienheureuse Vierge Marie qui s'exclamait comme le psalmiste, *«La miséricorde de Dieu s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent!»* (Lc 1,50), que l'Esprit Saint nous dispose à la fidélité au Christ, à son Eglise et à sa mission de salut qui apporte consolation et paix à nos frères et sœurs en humanité.

Abbé Aubin BANZOUZI
Vicaire à la Cathédrale Sainte Monique de Kinkala

Conférence épiscopale du Congo

Aux Ouvriers apostoliques,
Fidèles laïcs, femmes et hommes de bonne volonté

Obiet: Consécration Episcopale et prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso

Chers Frères et Sœurs,

Au nom de la Conférence Episcopale du Congo, j'ai la joie de vous informer que l'Ordination Episcopale et la Prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso auront lieu le samedi 19 juillet 2025 à Ouesso.

A cette occasion, toutes celles et tous ceux qui voudront y prendre part, sont priés de s'inscrire au Secrétariat de leurs propres Diocèses, avant le 30 juin 2025.

Que Dieu nous prenne en grâce et nous bénisse pour sa plus grande gloire!

NB: Pour la délégation de la Conférence épiscopale du Congo, les frais de transport et de séjour sont fixés à 40.000 Fcfa. Le départ de Brazzaville est prévu pour le jeudi 17 juillet à 6h30.

Pour tout contact, s'adresser à la secrétaire au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, en face du lycée Chaminade.

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire Général de la CEC

Le secrétaire Général de la Conférence épiscopale du Congo
Aux Conférences Episcopales sœurs de l'ACERAC et du SCEAM

Obiet: Consécration Episcopale et prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso

Excellences,
Chers Frères Secrétaires Généraux des Conférences Episcopales sœurs (ACERAC et SCEAM),

Au nom de la Conférence Épiscopale du Congo, j'ai la joie de vous informer que l 'Ordination Episcopale et la Prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso, Monseigneur Brice Armand IBOMBO, auront lieu le **samedi 19 juillet 2025 à Ouesso.**

L'Eglise-famille de Dieu qui est au Congo-Brazzaville vous prie d'accompagner le diocèse de Ouesso et son nouvel évêque élu par vos ferventes prières.

Que Dieu nous prenne en grâce et nous bénisse pour sa plus grande gloire!

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire Général de la CEC

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Aux Communautés Paroissiales et Religieuses

A l'occasion de la messe de clôture de l'année pastorale 2024-2025 le dimanche 13 juillet 2025, j'ordonnerai prêtres, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h30, les diacres dont les noms suivent:

- Abbé Barthel Jobel Bakakoutela-Mpena
- Abbé Jer Charlemagne Bouzingou Manzokona
- Abbé Gair Prince Kimvouama
- Abbé Gloire Nzingoula
- Abbé Orphée Tsoumbou
- Abbé Merveilles Aleydre Zola Nganaam.

Que cette circulaire, qui tient lieu de publication de bans, soit lue et affichée dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et partout où les candidats auraient séjourné au moins six mois.

Je vous invite à soutenir les futurs ordinands par vos prières.

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU
Archevêque Métropolitain de Brazzaville

Que pouvons-nous faire pour vivre dans un monde meilleur?

PROTOCOLE D'ACCORD APEC-RAC

Surmonter les incompréhensions

L'association professionnelle des établissements de crédit du Congo (APEC) et le réseau des associations des consommateurs (RAC) ont décidé de s'unir à travers un protocole d'accord signé vendredi 13 juin 2025, à Brazzaville. Il vise à établir des règles claires et un cadre de collaboration pour répondre aux préoccupations des consommateurs en matière de produits et services bancaires.

Mermans Babounga Ngondo et Calixte Tabangoli échangeant les parapheurs après la signature

Ce protocole entend marquer la volonté d'engagement entre l'APEC et le RAC, de lancer une plateforme d'échanges pour le partage d'informations et les discussions entre les deux structures. Le document a été signé par Calixte Tabangoli, directeur général de la banque postale, président de l'APEC, et Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, ancien coordonnateur du bureau exécutif du RAC. L'objectif est de trouver des solutions pour une meilleure inclusion financière avec comme corollaire une contribution plus active à la bancarisation.

«Nos clients formulent de nombreuses interrogations concernant les produits ou services et expriment parfois des frustrations. Il est question de nous assurer que nous avons le même niveau d'informations», a expliqué Calixte Tabangoli. Le président de l'APEC a indiqué que «les textes et la réglementation bancaire prévoient un certain nombre de dispositions pour pouvoir répondre dans les délais aux préoccupations de nos clients». Et de préciser: *«Il revient à l'APEC de jouer son rôle de sensibilisation et d'éducation bancaire inscrit dans ses statuts pour permettre une meilleure collaboration et une meilleure entente entre les banques et leurs clients à travers le RAC pour pouvoir avoir des échanges francs, directs et courtois».*

Pour Mermans Babounga Ngondo, ce cadre ouvre *«les conditions d'un dialogue permanent entre les banques et le réseau des associations des consommateurs»*, ajoutant qu'il permettra de prendre en compte les préoccupations récurrentes et transversales des consommateurs. *«Notre objectif en tant que réseau des consommateurs, c'est de contribuer à donner des réponses aux préoccupations des consommateurs»,* a-t-il déclaré.

Le protocole d'accord a été signé en présence notamment d'André Collet, directeur général de la BCI, 1er vice-président de l'APEC; de Célestin Matingou, nouveau coordonnateur du bureau exécutif du RAC, coordonnateur de l'Union des consommateurs de l'eau et de l'électricité, ainsi que de Dieudonné Moussala, président du conseil d'administration du RAC.

Philippe BANZ

FORMATION

Permettre à la société civile de jouer pleinement son rôle

A l'initiative de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et de l'ONG internationale Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), avec l'appui de l'Union européenne (UE), des acteurs de la société civile ont pris part à un atelier d'échange sur le développement. C'était samedi 21 juin 2025, à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville.

Vue des participants à la fin de leur formation

Cette rencontre entre dans le cadre du projet *«Redynamisation et soutien de la société civile en tant qu'acteurs de développement durable dans les départements du Pool et de la Likouala»*. Lancé en février 2022, le projet s'achèvera le 30 novembre 2025.

«Le plaidoyer et l'approche réseautage» est l'un des thèmes abordés pendant cet atelier, qui a regroupé une cinquantaine de participants venus des organisations de la société civile du Pool, de la Likouala et des organisations de la société civile organisées en réseau. Le plaidoyer est une stratégie de communication fondée sur une argumentation pour convaincre et informer un public. Quant au réseautage, c'est un outil puissant pour le développement et établir des connexions puissantes avec d'autres organisations de la société civile.

Au cours des échanges, les participants ont approfondi leurs connaissances et partagé leurs expériences. Ils se sont aussi imprégnés des missions et des actions de l'ONG française ''Agir ensemble pour les droits humains'', représentée par sa chargée de projets, Léana Brielles. *«Cet atelier «vous permet de développer des plans de plaidoyer pour répondre aux problèmes identifiés dans vos départements respectifs et domaines et renforcer les capacités des réseaux au niveau local et national»*, a déclaré Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH.

Pour sa part, Nique Julia Matongo, chargée de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles (COGA) de l'ONG ACTED, a expliqué: *«Nous avons touché deux départements par rapport à l'appel à projet de l'Union européenne. C'était des zones d'intervention bien ciblées par les bailleurs, d'où la Likouala et le Pool. Les perspectives, c'est encourager ces organisations à travailler en partenariat et connaître aussi d'autres partenaires qui peuvent les financer».*

La rencontre de Brazzaville a permis d'identifier les organisations de la société civile des départements de la Likouala et du Pool.

Ph.B.

METEO

Finies les grosses tempêtes, rassure un météorologue

Le ciel nous est tombé sur la tête. Une pluie meurtrière a surpris les Brazzavillois le 14 juin dernier. Comment expliquer un tel phénomène? D'autres grosses tempêtes sont-elles à prévoir? Eléments de réponse avec Serge Likeba, ingénieur de la météorologie, chef de service de la climatologie à la direction météo de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

En tant que météorologue, que dites-vous des précipitations en pleine saison sèche?

**Dans le passé, la saison sèche commençait le 15 mai. Mais, avec les changements climatiques, il y a des perturbations sur cette période. En se référant aux archives des cinq dernières années, la saison sèche commence au début de juin, entre le 1er et le 15 juin à peu près. Maintenant, le début de la saison sèche n'est plus fixe. C'est une date qu'il faut prédire, c'est-à-dire évaluer selon les années. Cette variation dépend des conditions météorologiques entre janvier et avril. Si, pendant cette période, les pluies ont été excédentaires, c'est-à-dire au-dessus de la normale, cela permet de dire que la saison sèche commencera un peu tôt, entre le 15 et le 25 mai. Si, c'est le contraire, avec un déficit de pluies ou avec peu de pluies, la saison sèche est forcément retardée parce qu'il y a compensation. Cette année 2025 a été marquée par un déficit. Les pluies ont été au-dessous de la normale entre janvier et avril 2025. Il a plu, mais c'était au-dessous de la normale. Cela a retardé la saison sèche. C'est pourquoi, il a beaucoup plu tout le mois de mai jusqu'en juin, à cause de la compensation. Le décalage est expliqué par ce phénomène. Il y a les changements climatiques. Il y a eu beaucoup de chaleur provoquant des montées de bouffées dans l'atmosphère qui se transforment en pluie. C'est pourquoi, on a été surpris par ces pluies. Suite à la chaleur emmagasinée, il y a eu cette pluie arrivée en mi-juin. Cela a été une exception, avec beaucoup d'énergie qui a été déversée.

Serge Likeba

D'autres grosses tempêtes sont-elles à prévoir ?

**Maintenant, on peut dire qu'on est dans la saison sèche. Nous avons maintenant des pressions très élevées. Une pluie fine, c'est possible, mais pas de grosse tempête, comme celle du 14 juin 2025. La saison sèche ne veut pas dire que c'est zéro millimètre. Il peut tomber une pluie, mais une pluie faible. La pluie n'est donc pas exclue, mais pas d'une grande intensité. C'est la première fois que nous avons constaté une pluie de l'envergure de celle du 14 juin, pendant la saison sèche. Désormais, il fait moins chaud, on peut être rassuré qu'il n'est pas prévu de pluie très marquée, jusqu'en septembre prochain.

Quelle assurance donnez-vous au public ?

Je peux rassurer le public qu'on est maintenant dans la saison sèche. Cette transition de passage de la saison des pluies à la saison sèche perturbe souvent la santé. A cause de ce changement, il faut bien se couvrir.

Propos recueillis par
Philippe BANZ

PROJET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE

Lancement des activités financées par l'UE et la BEI

Les officiels et les participants

Le Gouvernement congolais a procédé le 17 juin 2025 à Brazzaville, au lancement officiel des activités de son projet d'accélération de la transformation numérique, notamment le volet financé par la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'Union européenne (UE) qui ont débloqué, respectivement, 17 et 10 milliards de francs CFA.

Le projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) est placé sous l'égide du ministère des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique pour une durée de cinq ans (2023-2028). Le budget global du projet est de 89,6 milliards de francs CFA. Sa mise en œuvre bénéficie d'un financement parallèle avec la Banque mondiale évalué à 62,2 milliards de francs CFA, d'où l'appui du «Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)».

Le financement de la BEI et celui de l'UE visent à moderniser l'administration publique et améliorer les services publics; développer les compétences numériques de la population congolaise, notamment la jeunesse, et renforcer les capacités en matière de gouvernance des entités publiques à travers la digitalisation.

«La banque européenne d'investissement est fière de contribuer à ce projet avec un financement de 17 milliards de francs CFA, aux côtés de l'Union européenne, qui apporte un don complémentaire de 10 milliards de francs CFA. Ensemble, nous contribuons à un programme plus large, structurant pour le pays, d'un montant global de près de 98 milliards de francs CFA, y compris l'appui de la Banque mondiale», a déclaré Mme Sveta Stoeva, cheffe d'unité aux relations pays et secteur public pour l'Afrique occidentale et centrale à la BEI.

Ce projet s'inscrit dans la vision de la stratégie *«Global Gateway»* de l'Union européenne. *«Il reflète l'ambition européenne de maintenir des infrastructures fiables, inclusives et durables, au service direct des citoyens»* a, pour sa part, dit Mme Anne Marshal, ambassadeur de l'Union européenne au Congo.

Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a de son côté affirmé que la mise en œuvre de ce projet induit la stratégie nationale du développement numérique à l'horizon 2030. *«Le PATN initié et mis en œuvre par le Gouvernement est une réponse opérationnelle adaptée et coordonnée pour assurer l'inclusion numérique sociale et économique de nos populations et des autres administrations publiques et privées».*

Philippe BANZ

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date: 30 juin 2025
Nom du Projet: Pojet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA)
AAO N°: F-001/MAEP/PARSA-25

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché n° F- 001/MAEP/PARSA-25 relatif à l'acquisition des équipements complémentaires pour les bénéficiaires des appuis du PARSA.

2. L'unité de gestion dudit projet sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture des équipements, du matériel technique, du matériel de bureau et de divers matériels.

Cet appel d'offres porte sur trois (3) lots, répartis comme suit:
- Lot 1: acquisition des équipements et matériel technique des partenaires et des producteurs de cacao;
- Lot 2: acquisition de matériel de bureau;
- Lot 3: acquisition du matériel pour la plateforme logistique.

Ces lots seront évalués et attribués séparément. Un soumissionnaire peut être attributaire de: 1, 2 ou 3 lots. Dans le cas d'une attribution de plus d'un lot à un même soumissionnaire, les délais de livraison ne sont pas cumulatifs.

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur **Ambroise LOUFOUMA**, Coordonnateur National Principal du PARSA et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse: Immeuble TAMBADOU - 2, avenue de la base - croisement boulevard Denis SASSOU NGUESSO; e-mail: ambroiseloufouma@gmail.com de 9 heures à 15 heures 30 minutes.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir gratuitement les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus .

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le: 22 juillet 2025 à 13 heures précises . Les offres seront accompagnées d'un chèque certifié ou d'une garantie de soumission délivrée par une banque ou par une compagnie d'assurance. Aucun autre garant n'est admis.
- Les montants des garanties de soumission par lot sont fixés à 2% du montant Hors Taxes de l'offre du soumissionnaire. Son absence entrainerait la nullité de l'offre.

Les Soumissionnaires ont la possibilité de soumettre une seule Garantie de Soumission pour la totalité des lots (d'un montant égal au montant cumulé des lots) auxquels ils Soumissionnent.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le: 22 juillet 2025, à l'adresse suivante: Immeuble TAMBADOU (4ème étage) - 2, avenue de la base - croisement boulevard Denis SASSOU NGUESSO, à 13 heures 30 minutes.

8. Les exigences en matière de qualifications sont : i) la capacité financière, ii) l'expérience pertinente. Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2025

Le Coordonnateur National Principal,

Ambroise LOUFOUMA

ANNONCE LEGALE

SOCIETE MSB HOLDING GROUP
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 F CFA
Siège social: Ngoyo, arrêt 2 conteneurs, après Globaline,
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la société **«SOCIETE MSB HOLDING GROUP SARLU»,** en date du 23 juin 2025, enregistré à Pointe-Noire, sous **le folio 113/9 N° 966**, il a été décidé ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION: DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

L'associé unique décide et prononce la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions des articles 200 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales.
La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.
Pendant cette période, la dénomination de la société sera suivie de la mention «société en liquidation». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la société.

DEUXIEME RESOLUTION: DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

Monsieur BOIDALY Mamouri, demeurant et domicilié à Pointe-Noire est désigné en qualité de liquidateur et accomplira sa mission dans les conditions prévues par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des société commercial et aux textes subséquents.

Fait à Pointe-Noire, le 24 juin 2025.
Pour avis
Le Gérant

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH
Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

«SOCIETE SCANTO ENGINEERING» SAU.

Société Anonyme Unipersonnelle
Au Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10.000.000)
Siège social: Centre-ville 91, Avenue Germain BIKOUMA, Immeuble ABDALLAH, 2e étage porte B, Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 18 Avril 2025, par Maître **Raymond ASSAH**, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société Anonyme Unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le 23 Avril 2025, sous le numéro **Folio 277/ 34 N°3040** et ayant pour principal objet social:

- Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures-B090100 (Prestation de services Onshore&Offshore)
- Réparation de machines et d'équipements professionnels-C330100 (Maintenance industrielle)
- Activités liées aux ressources humaines N780000 (Mise à disposition du personnel)
- Construction d'autres ouvrages de génie civil F420003 (Travaux de génie civil)

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 29 Avril 2025, sous le numéro **RCCM: CG-PNR-01-2025-B15-00004**, cette société a pour Directeur général Monsieur **MALONDA Philippe**, de nationalité Congolaise, né le 15 Mars 1954 à Brazzaville, République du Congo, titulaire du Passeport de la République du Congo, délivré à Brazzaville, sous le numéro **0A0618617** et demeurant au Centre-ville à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour AVIS

Maître Raymond ASSAH

Notaire

Ecobank
La Banque Panafricaine

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans son projet d'optimisation de l'occupation de son siège social en vue de l'amélioration des conditions de travail de son personnel, Ecobank Congo souhaite s'attacher les services d'un ou plusieurs prestataires pour lui fournir les équipements de Bureau des espaces à occuper énumérés dans le cahier des charges.

Ledit cahier des charges ainsi que le dossier de soumission sont disponibles à la Direction Juridique/Secrétariat du Conseil d'Administration, située au 2e étage du siège social, contre paiement d'un montant de **cent mille francs CFA (100.000 FCFA).**

Les dossiers de candidature devront comprendre une offre technique et une offre financière, dûment signées et cachetées par le représentant légal du cabinet postulant. Ces offres devront être présentées en trois (3) exemplaires : Un (1) original et Deux (2) copies.

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le vendredi 15 juillet 2025 à 16h00, date limite de réception des candidatures, auprès du Secrétariat de la Direction Générale, situé au 7e étage du siège social d'Ecobank Congo SA.

Chaque enveloppe devra porter les mentions suivantes: **«APPEL D'OFFRES FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE BUREAU»**

A Monsieur le Directeur Général
ECOBANK CONGO SA,
BP: 2485 Centre-ville-Brazzaville,
Immeuble ECOBANK CONGO
Tél. +242 05 200 62 62/
06 719 01 01

Toute offre reçue au-delà du délai ci-dessus fixé ou en un lieu autre que le siège social de ECOBANK CONGO SA, sera rejetée.

KOUAME Brou Olivier
Directeur Général

ECOBANK CONGO
Directeur Général
B.P: 2485 BRAZZAVILLE

TORTURE

Le CAD interpelle les pouvoirs publics sur les cas élevés de torture

A l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture célébrée le 26 juin de chaque année, l'ONG congolaise de défense des droits de l'homme, le Centre d'actions pour le développement (CAD), a organisé à son siège à Moungali (4e arrondissement de Brazzaville) une conférence pour rendre hommage aux victimes de la torture et condamner ce *''déni abject''* de la dignité humaine.

Une victime de la torture sur une chaise roulante

Pour le directeur exécutif du CAD, Trésor Nzila Kendet, cette rencontre a été une occasion pour se souvenir des victimes de la torture et les soutenir. La torture est une odieuse violation des droits humains. Le droit international interdit sans équivoque la torture en toute circonstance. Pourtant, cette pratique persiste dans de nombreux pays, y compris dans ceux où elle est criminalisée. Le Congo n'est pas épargné par la torture. Le CAD a listé près de quarante cas de torture depuis le début de l'année en cours et plus de 200 cas depuis sa création en 2021. *«Ce n'est que la partie visible documentée par notre organisation. Avec les autres ONG de défense des droits de l'homme, si nous mettons nos chiffres bout à bout, d'une organisation à une autre, nous allons dépasser les 38 cas. Intérrogatoires violents, détention arbitraire, refus de soins médicaux, malgré les témoignages des victimes sur la réalité dans les commissariats, les postes de sécurité et autres lieux de privation de liberté, la justice est immobile … »*, a fustigé un membre du CAD.

Pour paraphraser le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres, les victimes, les rescapés ainsi que leurs familles ayant assisté à cette conférence ont souhaité que les tortionnaires répondent de leurs actes. *''Les tortionnaires ne doivent jamais être autorisés à échapper aux conséquences de leurs crimes, et les systèmes qui permettent la torture devraient être démantelés ou transformés''*, déplorait le secrétaire général de l'ONU dans une déclaration en 2020. A entendre les témoignages choquants des uns et des autres, les acteurs de ces violations ne devraient pas échapper à la justice. La torture avilit. Une victime, Roberto Lissassi, étudiant en licence à la faculté de droit de l'université Marien Ngouabi, présente un handicap visuel après avoir subi la torture dans un commissariat de la place en mai 2022. *«J'ai pratiquement perdu ma vue, mon acuité visuelle est de trois mètres désormais. Le Congo est un Etat de droit, le président de la République en sa qualité de magistrat suprême, doit taper du poing sur la table pour que ma situation trouve une issue. J'étais à la cour d'appel: j'ai gagné, le dossier a été remis au parquet depuis le 15 mai de cette année, pour qu'il soit transmis à la première chambre correctionnelle, ce que le parquet n'entend pas faire. Je puis dire que le parquet est dans une posture de légaliser l'impunité»*, se lamente le jeune étudiant.

Face à ce triste constat, le CAD interpelle les pouvoirs publics afin que la torture disparaisse de la société congolaise. Saisissant cette opportunité, l'ONG a émis quelques recommandations: aux élus du peuple d'inscrire la lutte contre la torture et l'impunité parmi les priorités législatives de leur fin de mandat; de faire respecter les délais de prescription; d'encourager les mécanismes d'urgence et de garantir un accès équitable à la justice pour tous. *«Ne laissons jamais s'éteindre la parole des survivants»*, a lancé le porte-parole du CAD.

Le 26 juin marque le jour où en 1987, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est entrée en vigueur.

Germaine NGALA

Attirer l'attention des autorités sur la persistance de la torture

Les associations de promotion et de défense des droits de l'homme réunis en consortium des associations pour la promotion de la gouvernance démocratique de l'Etat de droit (CAPGED) ont, à l'occasion de la 38e Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2025, interpellé les responsables de la Force publique et les autorités judiciaires sur la permanence de la torture dans les lieux de détention. C'était au siège de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), à Brazzaville.

Les responsables des associations des droits de l'homme

Le consortium a été représenté par l'OCDH, à travers Geodefroid Quentin Banga, coordonnateur des programmes, l'Association pour le respect ; droit des populations autochtones, du développement durable et du droit de l'homme (ARPA2DH); par Cherotti Blanchard Mavoungou, son président, Me Bertrand Menier, du mouvement Ras-Le-Bol; et par Joviane Alice Betina Kibamba, du forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), et Landry Boumbeya, membre de l'action pour le vivre ensemble (AVE). Cette déclaration fait état de plusieurs témoignages d'actes de torture, avec pour conséquence des cas de décès dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie, dans les geôles de la Centrale d'intelligence et de documentation (CID).

Le Gouvernement interdit la pratique de la torture dans la Constitution en son article 11, alinéa 2. Cette disposition est appuyée par l'adhésion du Congo en 2003 à la Convention des Nations unies contre la torture. Le code pénal en vigueur ne tolère pas la torture, souvent assimilée aux coups et blessures volontaires, en minimisant, par conséquent, la gravité de ces actes et l'horreur qu'ils suscitent, dit la déclaration. Afin de maintenir la cohérence entre les politiques publiques en matière de droits humains et les engagements internationaux, les acteurs de la société civile ont formulé une série de recommandations à l'endroit des pouvoirs publics dont, entre autres: initier une législation particulière, complémentaire au code pénal, instituant le crime de torture. Peu avant leur déclaration, les organisations de promotion des droits de l'homme ont déposé un mémorandum à la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), à la Gendarmerie et à la Police.

Ph. B.

CENTRE NATIONAL DE REFERENCE DE LA DREPANOCYTOSE

L'unité de dialyse désormais opérationnelle

A Brazzaville, la célébration de la Journée mondiale de la drépanocytose a été l'occasion de mettre en service l'unité publique de dialyse du Centre national de référence de la drépanocytose *''Antoinette Sassou Nguesso''*. A l'œuvre, la Fondation Congo Assistance, ONG à vocation sociale, qui l'a construit.

Une vue des appareils du Centre

Pour une bonne prise en charge médicale des personnes drépanocytaires, la fondation Congo assistance présidée par Mme Antoinette Sassou Nguesso, marraine mondiale de la lutte contre la drépanocytose, a construit une unité de dialyse logée dans l'enceinte du Centre national de référence de la drépanocytose *''Antoinette Sassou Nguesso''* à Brazzaville. Sa mise en service a eu lieu le 19 juin 2025, date de la célébration de la Journée de sensibilisation sur la drépanocytose à l'échelle mondiale.

L'unité de dialyse inaugurée par le secrétaire général de la fondation Congo assistance, Michel Mongo, représentant Mme Antoinnette Sassou Nguesso, est la réponse à la promesse faite par cette dame en 2019 à la suite de la mort d'une patiente drépanocytaire de 15 ans, par manque de dialyse. Le représentant de la Fondation a remis les clés de ce service au ministre de la Santé et de la population, Jean Rosaire Ibara, en présence de son collègue du Contrôle d'Etat, Gilbert Mokoki, à l'époque ministre de la Santé, qui avait vu démarrer ce projet. Jean Rosaire Ibara les a transmises par la suite au Pr Alexis Elira Dokékias, directeur général du Centre national de référence de la drépanocytose.

L'unité de dialyse mise en service est composée de cinq postes. Elle vient en appoint au centre de dialyse du centre hospitalier et universitaire (CHU) qui possède près de 30 postes de dialyse. Mais cela ne suffit toujours pas. Sous d'autres cieux, on peut compter dans un pays jusqu'à une dizaine d'unités de dialyse.

Pour le secrétaire général de la fondation donatrice, cette unité ne servira pas qu'aux patients drépanocytaires, mais à tous les patients congolais.

Le ministre de la Santé a exprimé sa gratitude à la première dame du Congo pour les engagements tenus depuis 2019. Il a exhorté le directeur général du centre de drépanocytose d'en faire bon usage pour le bien-être des malades.

Mouad Akirar, le directeur technique de Pharma for all, la société qui s'est chargée de l'équipement de cette unité, a précisé que celle-ci était dotée de machines de dernière génération qui pourront servir pour des cas urgents en dialyse. *«Ces machines sont ouvertes, c'est-à-dire peuvent fonctionner avec tout type de kit»*, a-t-il précisé.

A la question de savoir pourquoi une unité d'hémodialyse au centre de référence de la drépanocytose, le Pr Alexis Elira qui gère ce centre depuis près de sept ans a expliqué que des malades drépanocytaires et d'autres personnes atteintes des maladies du sang peuvent avoir comme complications *''l'insuffisance rénale''*. *«Ce don est très important. Cela prouve que Mme Sassou Nguesso a un cœur et un engagement pour la lutte contre cette maladie. L'hémodialyse est un traitement important qui peut sauver, mais qui n'est pas définitif. Quand on a un rein qui est abimé, après l'hémodialyse c'est la greffe. C'est pourquoi dans les perspectives, nous envisageons de monter une unité stérile où vont se faire des greffes de moelle osseuse, de guérir la drépanocytose et pour donner des chances de vie à des personnes ayant des cancers du sang. Parce que la dialyse étant provisoire, nous allons également développer la greffe de reins pour que les personnes s'en sortent définitivement»*, a précisé le directeur du centre. Une première séance de dialyse d'une jeune patiente ayant une insuffisance rénale aigue s'est déroulée dans l'après-midi du jour de lancement.

La drépanocytose est une maladie héréditaire caractérisée par une anomalie de l'hémoglobine entraînant une déformation des globules rouges, ce qui peut provoquer des douleurs intenses, des complications organiques et une anémie sévère. La Journée mondiale de la drépanocytose instituée en 2008 par les Nations unies vise à mieux faire connaître la maladie, à encourager la recherche et à améliorer la prise en charge des millions de personnes à travers le monde.

C'est la maladie génétique la plus répandue dans le monde, avec environ 300 000 naissances affectées chaque année. La majorité des cas se trouve en Afrique subsaharienne, où la maladie représente un enjeu majeur de santé publique.

E.M.O.

EDUCATION NATIONALE

Pédophilie, l'APEEC dénonce un «cancer social»

Les responsables des instances nationales de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC) étaient réunis en assemblée générale extraordinaire sous la direction de leur président national et secrétaire général de la FAPE, Christian Grégoire Epouma, mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025 à Brazzaville. Dans le communiqué sanctionnant leurs travaux, ils ont exprimé leur indignation face aux allégations de pédophilie impliquant un enseignant d'une école privée et l'arnaque autour des frais d'inscription des élèves aux examens d'Etat, dans certains établissements du secteur privé.

Benjamin Kimona lisant la déclaration

Christian Grégoire Epouma

Les parents, en tant que premiers responsables de l'éducation et de la protection de leurs enfants, expriment naturellement leur colère et leur indignation face à de tels événements. *«L'APEEC s'indigne et s'insurge contre les actes commis par certains promoteurs des établissements ou centres d'encadrement, à l'origine du faux et usage du faux, du non-respect des périodes d'inscriptions, et ceux qui ont encaissé les frais d'inscription sans pour autant inscrire les candidats au baccalauréat, à la grande surprise des familles»*. Les parents d'élèves exigent *«des sanctions exemplaires contre les promoteurs véreux, conformément à l'arrêté n°3949 du 26 mai 2017 fixant les modalités de répression de la fraude, notamment à son article 8 nouveau qui exige ''des poursuites pénales à titre individuel ou collectif devant les tribunaux en application de la lois»*. Ils invitent aussi le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire secondaire et de l'alphabétisation *«à l'application rigoureuse du décret 96 – 221 du 13 mai 1996 portant règlementation de l'exercice privé de l'enseignement ou à la réactualisation des textes liés à l'attribution d'agreement des établissements privés de l'enseignement»*.

En outre, ils recommandent *«que soit diligentée la prise du décret règlementant la gestion financière des établissements privés en se référant aux comités de gestion (COGES) du public»*.

A propos des allégations de pédophilie impliquant Anide Orens Mbatchi, enseignant de sciences de la vie et de la terre (SVT), qui aurait abusé d'un garçon de 15 ans, élève en classe de 6e au complexe scolaire Jeanne d'Arc de Massengo Soprogi, l'APEEC sollicite *«la prise en charge psycho-clinique diligente de l'élève victime de cette infecte sodomie»* et exige *«de traduire devant les tribunaux (pénal et /ou administratif) ce pédophile impénitent»*.

Enfin, l'APEEC demande au Gouvernement de prendre *«toutes les dispositions idoines, afin d'éradiquer ce phénomène qui tend à devenir un cancer social»*.

Victor GUEMBELA

VIENT DE PARAITRE

''Le Repentir'', de Maguessa Ebome

L'œuvre fictive de Ghislain Thierry Maguessa Ebome a été dédicacée le 10 juin 2025 à Brazzaville. Une date symbolique pour les Congolais, du fait de son rattachement à la Journée de la réconciliation nationale. Vendu à 5000 F CFA à la Faculté de lettres, des arts et des sciences humaines, de l'Université Marien Ngouabi, ce roman de 75 pages édité par Papyrus à Bouaké (Côte d'Ivoire), en partenariat avec les éditions Okiera, n'est qu'un récit des faits qui se sont joués à Brazzaville.

Ghislain Thierry Maguessa Ebome dédicaçant son ouvrage

Ce roman est préfacé par le poète dramaturge Belettres Kwam, qui explique: *«C'est une œuvre fictive, et le ninja est pris comme exemple pour parler à toutes les milices qui ont semé la terreur. Ce texte est une histoire, au sens de fiction, de l'imagination et du rêve qui, pour se construire, s'est aidé de la réalité nationale. Toute ressemblance avec des faits réels serait coïncidence. Je précise que, je ne suis de nulle part, sauf d'ici, c'est-à-dire du Congo. Je ne prends position pour personne, sauf pour la République. Les ninjas ne sont qu'un exemple à partir duquel toute extrapolation a été possible. Le Pool n'est qu'un lieu. Ma foi, c'est qu'un jour, le Congo réconcilié devienne la véritable plaque tournante de l'Afrique. Il s'agira d'un Congo dont les origines accidentelles et involontaires n'auront pas raison de la conscience citoyenne».*

De la genèse du roman, Ghislain Thierry Maguessa Ebome relate qu'il a commencé à l'écrire sur le titre, *''Le repentir d'un ex-ninja''*, le 22 avril, alors que venait de se clôturer le dialogue national sans exclusive. Et, il a évolué en le titrant *''La force du pardon''*, avant de devenir *''Le Repentir''*. *«Je mets au centre un personnage, Sardine, un milicien ninja qui, dans la rage de la bêtise humaine, abrège la vie de ses compatriotes d'une rafale de mitraillette. Mais, quand il assassina Gilbo, un ado de 16 ans, sa conscience l'interpelle dans les derniers instants de sa victime. Le crime hantait son esprit. Le dernier soupir et le visage de son ultime victime ne le quittaient plus au point où, sous le poids d'une conscience chargée et d'une vie troublée, Sardine décida de recourir au clergé pour se «Repentir», d'où le titre du roman».*

Pour le Dr Patrick Itoua Ndinga, coéditeur du livre, et promoteur des éditions Okiera, *«le Repentir est un récit qui met au centre un ninja qui se repent après avoir arraché la vie aux innocents».*

Promoteur des éditions Papyrus, Christian Yao venu de la Côte d'ivoire, a constaté qu'en lisant le manuscrit de ce livre, *«tout se passe comme si l'auteur a vécu ce qu'il a vécu en Côte d'ivoire en 2002. Il n'y a que les noms qui changent. Au Congo on parle de ninja, en Côte d'Ivoire on parle de Zinzin. Ce livre porte la phase historique de ce qui se passe sur le continent. Il pourrait passer dans les programmes scolaires en Côte d'ivoire, pour donner le message aux jeunes qui n'ont pas vécu la guerre».*

''Le Repentir'', deuxième ouvrage de l'auteur, n'est qu'une peinture littéraire des déflagrations tumultueuses qui ont déconstruit, bouleversé et blessé de nombreuses fratries. A partir du personnage qui appelle au repentir jeunes miliciens de tout bord, l'auteur *«développe une théorie de la médiation dont l'enjeu est de cicatriser les plaies et de renforcer une mémoire collective du pardon».*

Alain-Patrick MASSAMBA

MUSIQUE

Koffi Olomide sacré sociétaire définitif de la SACEM en France

Une nouvelle consécration internationale vient d'être enregistrée par la rumba congolaise par l'entremise de l'un de ses illustres ambassadeurs, Koffi Olomide. Légende vivante, l'artiste-musicien a été officiellement désigné sociétaire définitif de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), une distinction rarissime réservée aux figures majeures de la scène musicale francophone et mondiale. Une cérémonie officielle a été organisée récemment à Paris (France), pour que l'artiste reçoive sa médaille symbolique, scellant son entrée au panthéon musical de cette organisation.

Koffi Olomide, la légende vivante

Considéré comme l'un des plus prestigieux dans le milieu des droits d'auteur en Europe, ce statut précieux récompense des artistes dont l'œuvre, la longévité et l'influence culturelle ont marqué l'histoire. Ce couronnement confirme ce que son public savait déjà, étant donné que sa musique est intemporelle, et que son nom est inscrit en lettres d'or dans l'histoire culturelle du continent et d'autres pays du monde.

Koffi Olomide rejoint ainsi un cercle très sélect d'artistes africains, du fait de sa carrière jalonnée de dizaines d'albums à succès, et de son empreinte dans les genres de la rumba, du soukous et de l'afro-zouk. Ces nombreux autres artistes talentueux et remarquables qui ont été salués pour leur talent d'auteurs interprètes et de beatmakers sont: Yo Joshi, Redzol, Aya Nakamasura, Niro, ou encore le Belgo-Congolais Junior Alaprod, fils du légendaire Blaise Bula.

A.-P. MASSAMBA

FETE DE LA MUSIQUE A BRAZZAVILLE

L'évènement a proposé une variété de genres musicaux

La Fête de la musique s'est déroulée à l'Institut Français du Congo (IFC) de Brazzaville le 21 juin, avec des spectacles sur trois scènes: le parvis extérieur, le hall et la salle Savorgnan. L'événement a proposé une variété de genres musicaux, dont le hip-hop, le rap, le r'n'b, le folk, le jazz, la rumba, le reggae, le tradi-moderne, la salsa et les percussions.

Les habitants de Brazzaville sont venus très nombreux pour célébrer la musique, en commençant par un *«singalong»* où l'Hymne à la joie a été chanté simultanément dans 120 pays. Plusieurs scènes ont été installées, avec des artistes de différents horizons offrant une diversité de styles musicaux et d'ambiances.

Plusieurs scènes ont été installées, avec des artistes de différents horizons

Cet événement annuel est incontournable pour les amoureux de la musique et de la culture à Brazzaville.

A.-P.M.

DISPARITION

Mesmin Matouridi de l'orchestre Les Anges, inhumé à Wayako

Auteur-compositeur, chanteur et danseur de l'orchestre Les Anges, mais également chef de l'orchestre Congo All stars, son dernier groupe, Mesmin Gonzague Matouridi, décédé le 23 mai 2025 à Brazzaville à l'âge de 70 ans, des suites d'une maladie, a été inhumé au cimetière de Wayako, situé dans le 8e arrondissement Madibou. Peu avant, un hommage lui a été rendu au domicile familial à Moungali, suivie d'une messe de requiem en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine miséricorde du Plateau des 15 ans (Moungali).

Mesmin Gonzague Matouridi

C'était devant les parents, amis, connaissances, mais également les anciens artistes de l'orchestre Les Anges et ceux de Congo All Stars…

Présent aux obsèques, Gérard Kimbolo ''Ya Gérard'', l'un des cofondateurs de l'orchestre Les Anges et sociétaire de Congo All stars, a témoigné: *«Nous le voyons dans les groupes vocaux du quartier, notamment de Moungali, le quartier où il habitait et dans les orchestres amateurs. Nous avons repéré son talent, et nous l'avons invité chez Les Anges. Il est arrivé et nous l'avons accueilli. Il était arrivé au même moment que Serge Malonga qui est également décédé en 2018. Et, le premier voyage avec Mesmin Matouridi c'était en Bulgarie. Puis, nous sommes partis en Guinée et au Sénégal. La plupart des tournées, nous les avions effectuées avec lui, jusqu'à la disparition des Anges. A son arrivée, il a passé et réussi son test, sous la supervision du chef du groupe Abel Malanda ''Ya Landa''. Nous avons travaillé ensemble, c'était un bon compositeur, chanteur, danseur, bon pour le spectacle, et parfois il présentait les spectacles comme un bon journaliste. Il était entreprenant dans tous les tiroirs de l'orchestre».*

A son actif, a-t-il poursuivi, *«beaucoup de chansons composées comme: ''Nao ku ntanga mbila''; ''Ndenge nini mokili ezali boye''; Ba ya kaka na pasi na mawa''. Ce sont des thèmes qu'il développait; il était très traditionnaliste. Chanteur 2e voix, polyvalent, il faisait les chœurs, les leads et il dansait. Il était très entreprenant, social, intéressant par sa curiosité et toujours joyeux. Il était même devenu un ''nzonzi''».*

Jocelyn Pierre-Rodolphe Miakassissa ''Djoce'', ancien artiste-musicien de l'orchestre Les Anges: *«Dans les années 69-70, il a été créé dans le quartier Moungali un groupe ''Les Intimes'', dans lequel évoluait Mesmin Matouridi, Nzongo Soul, Pierre Jean Ntsiété (l'un des fils des Trois martyrs du Congo). Avec lui, nous avons également créé ''Les Zoulous'', après une dissidence dans ''Les Intimes''. Puis, nous avons changé, en mettant un terme avec les groupes vocaux, et opté pour les orchestres amateurs. Cela nous a poussé à créer l'orchestre ''Mondenge'', dans lequel il faisait partie.*

Puis, il y a eu le groupe ''Shamanga'' dont il était également sociétaire. Dans Mondenge, nous avons enregistré des chansons avec le concours de l'orchestre SBB, qui avait déjà son nagra», a-t-il affirmé.

Alain-Patrick MASSAMBA

INSERTION LEGALE

Suivant Assemblée Générale extraordinaire du 15 Octobre 2024 de la Société Congolaise d'Affrètement Fluvial en sigle CAF, SARL au capital de 5.000.000 FCFA, dont le siège social à Brazzaville est sis, Rue AUDOUIN, B.P: 46, RCCM n° CG-BZV60162004-B12 - 00022, République du Congo;

Il a été décidé de la mise en liquidation de la société Congolaise d'Affrètement Fluvial en sigle CAF, de la nomination de Madame BIGEMI Patricia, comme syndic liquidateur de la société afin de procéder à l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à la fermeture définitive de la société;

Il est demandé à tous les créanciers de la société CAF de venir produire leurs créances dans le délai d'un mois à compter de la publication de la présente.

Le greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville recevra du Liquidateur le dépôt des actes et pièces y relatifs;

POUR Insertion Légale

Etude de Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire
B.P: 1718 – Téléphone: (242) 06.623.37.59/05.681 38 93
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com

INITIATIVES

Le développement de Mbon, cheval de bataille de sa jeunesse

Disant non à la tragédie des espoirs abandonnés pour le développement de leur district, le district de Mbon, les jeunes natifs de cette contrée, réunis au sein de l'Association jeunesse unie du district de Mbon pour le développement (AJUDD), ont organisé le 15 juin 2025, à la mairie du 5e arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, une conférence sur le thème: *«Jeunesse du district de Mbon face aux enjeux du développement local»*. Celle-ci a été principalement animée par César Minikoro, président de l'ADUR et coordonnateur de la CONADEC.

Devant un parterre des natifs du district et des invités, César Minikoro a développé deux thèmes pour sensibiliser et édifier les originaires de Mbon vivant à Brazzaville sur les enjeux de développement de leur localité: *«Les enjeux de développement local»* et *«Jeunesse du district de Mbon face aux enjeux du développement local»*

Après avoir fait la lumière sur les concepts enjeu et développement local, César Minikoro développant le thème: *«Les enjeux de développement local»*, a déclaré: *«Ce qui est en jeu, c'est le développement local, le désenclavement, l'amélioration de l'économie du district de Mbon et l'amélioration des services de santé»*. Il faut, a-t-il poursuivi, des leviers pour atteindre ces objectifs. Entre autres: *«Le changement des mentalités de la diaspora de Mbon à Brazzaville; l'homme de Mbon qui doit retrouver ses valeurs: l'amour du district, le sens du patriotisme, et se débarrasser du poids du passé; la non politisation de toutes situations et/ou opportunités qui se présentent à lui; l'organisation des rencontres citoyennes à Mbon et à Brazzaville sur les questions liées au développement du district, avec la participation de tous; la conception et l'élaboration des projet de développement communautaire pour le district de Mbon par les associations de développement qui y travaillent, ainsi que les plaidoyers auprès des autorités sur les questions liées au développement du district»*.

Embrayant sur le 2e thème: *«Jeunesse du district de Mbon face aux enjeux du développement local: Mbon évolution ou régression?»*, le conférencier a fait une comparaison entre l'état d'hier et l'aujourd'hui du district de Mbon: *«Mbon a connu une certaine évolution de 1980 à 1993: l'école, la santé, la production végétale, l'élevage … étaient acceptables. On consommait du poisson d'eau douce, du gibier, du coco, du saka-saka et autres légumes, sans oublier les sauterelles, les safous, et des fruits comme les oranges, les avocats, les mangues, la banane. Mais, depuis 1993 jusqu'à nos jours, toutes ces conditions sont en état de régression total. Son développement est donc d'une impérieuse nécessité»*.

Il a toutefois souligné divers atouts dont dispose le district de Mbon pour relever le défi de son développement: *«Mbon est arrosé par trois cours d'eau: la Mpama, la Nkéni et la Lékéty. Son économie est basée sur l'agriculture et l'élevage. On y cultive particulièrement du manioc, du maïs et de l'arachide. La culture du tabac qui était la culture de rente a été abandonnée à cause des difficultés de commercialisation. On y élève des porcs, des cabris, des moutons, des bœufs et de la volaille. Mbon présente, également, des atouts touristiques indéniables mais inexploités notamment les trois rivières très poissonneuses, sa grotte, ses grandes savanes*

Le président de l'AJUDD pendant la conférence

herbeuses où l'on peut apercevoir de temps en temps des buffles, des éléphants ou des biches, ou encore sa flore très diversifiée, car Mbon est situé sur une zone de frontière entre le haut plateau de Djambala et la cuvette congolaise. Sa population estimée à environ 4 000 habitants est en majorité jeune. Mais, la contrée connaît un exode massif du fait de son enclavement.

De plus, les villages sont couverts par le réseau de télécommunication Airtel et, la pluviométrie est importante pendant la saison des pluies. La saison sèche est très douce, 18°C en moyenne». Des atouts et des opportunités indéniables!

Ayant suivi les deux communications, différents intervenants ont encouragé les jeunes de l'AJUDD pour leur initiative, en disant: *«Allons avec les jeunes pour le développement de notre district et laissons les politiciens de côté»*. D'autres, reconnaissant les évidences ressorties dans l'une des communications, ont fustigé l'esprit de division et de haine qui habite les fils de Mbon et qui entrave toute initiative de développement, tout comme leur indifférence ou leur manque de sensibilité à l'égard de leur district. Aussi, ont-ils exhorté les jeunes à promouvoir l'unité pour être plus forts dans le relèvement des défis liés au développement du district.

Les jeunes membres de l'AJUDD (Photo d'arch.)

Mme Philomène Mbata, dernière à intervenir, a mis l'accent sur le binôme santé-développement. La santé et le développement, a-t-elle dit, vont de pair, car quand on est bien portant, on travaille efficacement pour le développement.

Le président de l'AJUDD, clôturant la conférence, a remercié tous les organisateurs et participants qui ont contribué à sa tenue. Il a exhorté singulièrement les originaires de Mbon à avoir de l'amour et de l'allant pour leur district et de faire de son développement leur cheval de bataille, leur credo et non un combat des leaders politiques. Ce n'est que de cette façon que Mbon relèvera le défi, a-t-il souligné.

Viclaire MALONGA

BEENDER AFRICA LTD
Succursale de la société Beender Africa Limited ayant son siège social au 4, St Michel, Guze Galea Street, Qormi QRM2107, Malte et domiciliée au Congo SIC Fidafrica sis allée Makimba, Immeuble ARPCE 3ème étage, Centre-Ville, B.P.1306, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2014-B21-00341

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société **Beender Africa Limited,** propriétaire de la succursale Beender Africa Ltd, en date **du 26 mai 2025,** reçu au rang des minutes de Maître **Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, le 2 juin 2025,** sous le répertoire **n° 232/MN/025** et enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre) **le 5 juin 2025, sous le n° 4382, folio 105/2,** il a notamment été décidé de la cessation temporaire d'activités de la succursale Beender Africa Ltd en République du Congo.

Dépôt dudit procès-verbal a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire **le 6 juin 2025,** sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00636.** L'inscription modificative de l'immatriculation de ta succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée en date du 12 juin 2025 sous **le numéro CG-PNR-01 -2025-R-01273.**

Pour avis,
Le Représentant de la succursale

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
DIRECTION NATIONALE

AVIS DE PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres national ouvert N°001/BEAC/CGO/DN.BZV/OYO/AONO/Tvx/2025 du 07 juillet 2025 relatif à la construction du logement des militaires à l'Agence de la BEAC à Oyo.

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de construire un logement destiné à abriter les militaires pour le compte de son Agence à Oyo.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le présent Appel d'Offres est composé en neuf (9) lots indépendants:
1- Gros œuvre –Maçonnerie;
2- Carrelage;
3- FDT vitrage et accessoires de pose;
4- Plomberie-Sanitaire;
5- Plafond en placo;
6- Peinture,
7- Climatisation;
8- Etanchéité;
9- Electricité courant fort et courant faible.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert n°001/BEAC/CGO/DN.BZV/OYO/AONO/Tvx/2025 du 07 juillet 2025
Service Gestion Administrative des Marchés,
5e étage, porte 514.
Adresse: Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
Téléphone: (242) 05 547 80 24.

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement en espèces, à la caisse de la BEAC à Brazzaville, entre **08h00'** et **12h00'** de la **somme non remboursable de cent mille (100.000) francs CFA**

Une visite obligatoire du site s'effectuera le **21 juillet 2025** à **10 heures précises.**

Les soumissions, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **21 août 2025 à 12 heures 00 précises.** Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert n°001/BEAC/CGO/DN.BZV/OYO/AONO/Tvx/2025 du 07 juillet 2025
Bureau d'Ordre,
6e étage, porte 601.
Adresse: Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
Téléphone: (242) 05 547 80 24.

Les soumissions seront ouvertes en **deux étapes:**

Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **21 août 2025** à **13 heures** à **la Direction Nationale de la BEAC** à Brazzaville, en présence des représentants des soumissionnaires, **dûment mandatés**, qui souhaiteraient y assister. Dans ce cas, le représentant mandaté doit être muni d'une procuration et de sa pièce d'identité afin d'être accepté en salle de dépouillement.

L'ouverture des plis financiers se tiendra uniquement pour les offres jugées conformes.

Fait à Brazzaville, le 07 juillet 2025.

Le Président de la Commission des Marchés

OLYMPISME

Renouveler la passion pour le sport et pour l'esprit olympique

Comme chaque année à cette date, le monde entier a célébré jeudi 23 juin 2025 la Journée internationale olympique dédiée à la renaissance des Jeux Olympiques. La première sous l'ère Kirsty Coventry. Le thème retenu cette année invite chacun à s'engager activement, à partager le plaisir du sport et à faire vivre les idéaux olympiques défendus par le Comité international olympiques depuis des décennies dans les familles, les écoles0 et les communautés.

Des basketteurs réceptionnant les diplômes de participation

Dans son adresse aux présidents des Comités nationaux olympiques du monde, l'ex-nageuse zimbabwéenne Kirsty Coventry (41 ans), première femme et première Africaine présidente du CIO, a insisté sur l'importance de placer les athlètes à un niveau de considération. *«Les athlètes seront toujours au cœur de notre action. Ils sont notre inspiration et nos ambassadeurs, nous rappelant ce qui est possible lorsque nous réussissons autour de l'excellence, du respect, de l'amitié et de la paix». Mais, poursuit la dixième présidente du CIO, «notre mission dépasse le cadre du terrain de jeu. Il s'agit de créer des opportunités, de favoriser l'inclusion et de construire un monde meilleur par le sport, en particulier pour les jeunes».*

A Brazzaville, le Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC) a célébré cet événement pour la promotion des sports olympiques et les valeurs véhiculées à travers le monde par le CIO, le samedi 28 juin 2025 à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Une course et des démonstrations ayant regroupé une centaine d'athlètes ont été les principales activités de cette journée. En présence de Raymond Ibata, président du CNOSC, et Jean Robert Bindelé, directeur général des Sports. Occasion pour Raymond Ibata d'édifier, lui également, un peu plus l'opinion sur la nécessité de cette journée qui unit le mouvement sportif dans sa diversité. *«Que vous soyez athlètes confirmés, sportifs du dimanche ou tout simplement passionnés, la Journée olympique vous appartient. Elle vous offre l'opportunité de célébrer, de vous dépasser, de tendre la main à l'autre et de construire des ponts de fraternité et de solidarité».*

Le patron du mouvement olympique au Congo a, enfin, formulé le vœu que cette Journée olympique 2025 soit *«l'occasion de renouveler la passion commune pour le sport et pour l'esprit olympique.»*

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

BASKET-BALL

Des raisons d'espérer

Le très attendu Conseil fédéral inaugural de la Fédération congolaise de basket-ball (FECOKET) s'est tenu samedi 28 juin 2025 à Brazzaville. Pendant les travaux, le président Fabrice Makaya Matève a rassuré les amoureux de la balle orange que tout est en train d'être fait pour que le pays, mis au ban par la FIBA Afrique depuis 2017, retrouve sa place sur la scène continentale.

La présidence des travaux du conseil fédéral inaugural

Le Conseil fédéral actuel est issu de l'Assemblée générale élective du 25 janvier 2025. La session inaugurale a permis aux participants de s'imprégner et d'adopter le plan quadriennal 2025-2028 soumis par le bureau exécutif fédéral. Ce plan s'articule autour de 26 tâches réparties en six grands axes: l'administration, le développement, la formation, les compétitions, les relation extérieures, la communication et le marketing.

Le bureau exécutif de la Fédération congolaise de basket-ball a, par ailleurs, conçu le programme d'activité 2025. Axé principalement sur l'administration, la formation et les compétitions, il a été également validé par les participants. Pour soutenir ce programme et relever les nombreux défis, les conseillers ont adopté le budget 2025 qui s'élève à 209.209.220 francs CFA.

Les délégués ont, enfin, revisité les règlements généraux des compétitions. Avant d'être informés de la mission effectuée par le bureau exécutif fédéral au Congrès de mi-mandat de la FIBA Monde. *«Il y a des raisons d'espérer une levée de la sanction de FIBA Afrique»,* a laissé entendre le bureau exécutif.

Bref, les participants et les intervenants se sont livrés à des échanges fructueux. Certains ont proposé des solutions pour le développement de la discipline en faisant un certain nombre de recommandations pertinentes.

Dans son allocution de circonstance à l'issue des travaux, le président Fabrice Makaya Matève a renouvelé son engagement à servir le basket-ball congolais *«avec écoute, consensus et cohésion».* De même, poursuivre son combat pour un basket-ball congolais performant. *«Je ne veux pas m'identifier comme l'homme du renouveau. Mais je refuse aussi d'apparaître comme un président dépourvu d'ambition ; non personnelle, mais collective pour placer le basket-ball sur le chemin de sa renaissance tant annoncée mais chaque fois repoussée.»*

G.-S.M.

CABINET LE MITOUARD

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 6871 27 27, Pointe-Noire, République du Congo

« KOUILOU EXPLORATION & PRODUCTION »
Société anonyme unipersonnelle au capital de 100 000 000 FCFA
RCCM CG-PNR-01-2024- B15-00011
Siège social : Boulevard Charles de Gaulle, Tour SNPC, Centre-Ville, Pointe-Noire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant procès-verbal du **16 septembre 2024,** enregistré à Pointe-Noire, le 19 septembre 2024, **sous folio 176/78 n°7088**, il a été décidé de la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique: Société Anonyme Unipersonnelle
Objet social : Prospection, exploration, exploitation et la commercialisation des hydrocarbures bruts
Dénomination: KOUILOU EXPLORATION & PRODUCTION en sigle «KEP»
Capital: 10 000 000 FCFA
Siège social: Boulevard Charles de Gaulle, Tour SNPC, Centre-Ville
Durée: 99 années.
Gérance: Monsieur **Sébastien Brice POATY** a été nommé en qualité de Directeur Général
Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire le 19 septembre 2024 sous le numéro dépôt **CG-PNR-01-2024-B15-00011.**

Pour avis.
Rodez Aubin ILIMBI
Managing Partner
Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129
Membre de l'Union Internationale des Avocats
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

Office Notarial Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO
35, rue Makoko à Poto- poto (croisement prolongement Avenue des Beaux Parents)
Tél. : 06.553. 18.52/06. 675.84.36 -Brazzaville- CONGO
LEADER-ASSURANCES, en sigle « L.A »
Société Anonyme Unipersonnelle
Au capital de 15. 000.000 Francs CFA
Siège social à Brazzaville : 2268, Avenue Loutassi, à côté de la station services Total, vers 10 maisons, quartier Moungali.
(République du CONGO)

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, il a été constitué par **Maître Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO**, Notaire en la résidence de Brazzaville, en date du deux juin deux mil vingt-cinq, une société anonyme unipersonnelle (S.A.U) dénommée **LEADER ASSURANCES, «L.A»**, en sigle, dont les statuts ont été enregistrés à Brazzaville, bureau EDT de Ouénzé, **le 11 juin 2025, sous le Folio 103/5 n° 0917.**
Le Capital social étant de 15.000.000 F.CFA, il est divisé en 100 actions de valeur nominale cent cinquante mille (150.000) F.CFA chacune, intégralement souscrites et libérées par l'actionnaire unique.
Siège social: est fixé à Brazzaville, au **n° 2268** de l'avenue Loutassi, à côté de la station services Total, vers 10 maisons, quartier Moungali, en République du Congo.
Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de 15.000.000 F.CFA.
Administrateur Général: Monsieur **EBAMBY BOPHIS Fanfan Axel,** demeurant à Brazzaville, quartier Massengo, derrière l'Eglise Catholique (Arrêt Marché), a été nommé Administrateur Général, pour une durée de deux (02) années consécutives renouvelables, par décision l'actionnaire unique, en Assemblée Générale Constitutive, en date à Brazzaville **du 02 juin 2025.**
La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2025 B15-00028 du 25 juin 2025.**

Pour insertion légale
Maître Marie de l'Assomption
MOUNDELE MATOKO